

**VERSION FINALE
CONGRÈS
NUMÉRIQUE
5 FÉVRIER 2022**

Début : 10h00



TABLE DE MATIÈRES

Ordre du jour définitif	3
Indications importantes	5
Carte de délégué-e	5
Outil pour les événements numériques du PS Suisse	5
Traduction simultanée	5
Demandes de prise de parole	5
Votes	6
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	7
Règlement du Congrès	7
Élection de la Commission de vérification des mandats	9
Élection de la présidente ou du président du bureau électoral et du bureau de vote	9
Point 3 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès du 28 août 2021 à Saint-Gall	10
Point 5 de l'ordre du jour : Recommandations de vote pour les votations fédérales du 15 mai 2022	11
Modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique (Loi sur le cinéma, LCin)	11
Modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)	12
Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Référendum Frontex)	14
Point 7 de l'ordre du jour : Actualité politique	15
Point 8 de l'ordre du jour : Réforme des structures Partie 2 « Façonner le PS de demain – nous créons les bases organisationnelles de celui-ci ! »	18
Élection des membres du Conseil de parti librement élu-es	19
Candidature de Sina Eggimann	20
Candidature de Felix Hoesch	22
Candidature de Nadia Kuhn	24
Candidature de Carlo Lepori	27
Candidature d'Hannah Pfalzgraf	29
Candidature d'Aresu Rabbani	31
Candidature de Nicola Siegrist	33
Candidature de Nenad Stojanovic	35
Candidature de Renato Werndli	37
Point 10 de l'ordre du jour : Initiative pour les crèches	38
Ensemble, écrivons le prochain chapitre de l'histoire des femmes !	38
Lancement de l'initiative populaire fédérale « Pour un accueil extrafamilial de qualité et abordable pour toutes et tous (Initiative pour les crèches) »	40
R-1 PS genevois: Petite enfance – Des conditions de travail optimales pour assurer un accueil de qualité	44
Point 11 de l'ordre du jour : Investissements publics pour la protection du climat : la suisse a besoin d'un fonds pour le climat (initiative populaire)	46
Proposition de lancement d'une initiative pour une politique énergétique et climatique équitable sur le plan social : investir pour la prospérité, le travail et le progrès (titre provisoire)	46
A-1 Renato Werndli et Karin Hasler : ajout dans le texte de l'initiative en faveur d'un « fonds pour le climat »	49
R-2 Gabriela Suter et al: Sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme – le PS pour le développement rapide des énergies renouvelables et pour des emplois porteurs d'avenir	51
Point 12 de l'ordre du jour : Référendum sur l'impôt anticipé. Encourager la criminalité fiscale ? Non à la suppression de l'impôt anticipé !	54
Point 13 de l'ordre du jour : Affaires statutaires et élections	56
Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse (démission d'Ada Marra)	56
Adoption du Budget 2022	60
Budget 2022 : crédit supplémentaire (référendum sur l'impôt anticipé)	73
Budget 2022 : crédit supplémentaire pour un poste à durée déterminée, direction de projet, campagne sur le droit pénal en matière sexuelle	75
Point 14 de l'ordre du jour : Propositions et résolutions	77
R-3 René Longet et al.: Pour une politique étrangère plus engagée en faveur des droits démocratiques, des droits humains et de la lutte contre la pauvreté	77

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- 10h00**
- 1. Ouverture et salutations**
 - Discours de bienvenue de Lydia Schneider Hausser, Présidente du PS genevois
 - Discours de bienvenue de Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat du Canton de Genève
 - 2. Points relatifs au déroulement du Congrès**
 - 3. Procès-verbal du Congrès extraordinaire du 28 août 2021**
 - 4. Discours de Mattea Meyer**
Co-présidente du PS Suisse
 - 5. Recommandations de vote pour les votations fédérales du 15 mai 2022**
 - Modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)
 - Modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)
 - Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Référendum Frontex)
 - 6. Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
 - 7. Actualité politique**
 - Pas touche à nos rentes ! Référendum contre la révision de l'AVS
 - Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS : Soutien à l'initiative populaire de l'USS
 - « Non à la suppression du droit de timbre »
 - 8. Réforme des structures Partie 2 : Façonner le PS de demain – nous créons les bases organisationnelles de celui-ci ! »**
 - Introduction par la Co-présidence
 - Présentation de la situation après le Congrès du parti du 28 août 2021
 - Intervention du politologue Claude Longchamp au sujet du financement des partis politiques
 - Discussion et traitement des amendements
 - Vote final
 - Élection des membres du Conseil de parti librement élu-es

PAUSE

- 9. Discours de Cédric Wermuth**
Co-président du PS Suisse
- 10. Initiative pour les crèches**
- Ensemble, écrivons le prochain chapitre de l'histoire des femmes !
 - Lancement de l'initiative populaire fédérale « Pour un accueil extrafamilial de qualité et abordable pour toutes et tous (Initiative pour les crèches) »
 - R-1 PS genevois : Petite enfance – Des conditions de travail optimales pour assurer un accueil de qualité
- 11. Investissements publics pour la protection du climat : La Suisse a besoin d'un fonds pour le climat !** (Initiative populaire)
- Proposition de lancement d'une initiative pour une politique énergétique et climatique équitable sur le plan social : investir pour la prospérité, le travail et le progrès (titre provisoire)
 - A-1 Renato Werndli et Karin Hasler : Ajout dans le texte de l'initiative en faveur d'un « fonds pour le climat »
 - R-2 Gabriela Suter et al : Sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme – le PS pour le développement rapide des énergies renouvelables et pour des emplois durables
- 12. Référendum sur l'impôt anticipé. Encourager la criminalité fiscale ? Non à la suppression de l'impôt anticipé !**
- 13. Affaires statutaires et élections**
- Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse (démission d'Ada Marra)
 - Adoption du Budget 2022
 - Budget 2022 : crédit supplémentaire (référendum sur l'impôt anticipé)
 - Budget 2022 : crédit supplémentaire pour un emploi à durée déterminée, direction de projet, campagne sur le droit pénal en matière sexuelle
- 14. Propositions et résolutions**
- R-3 René Longet et al. : Pour une politique étrangère plus engagée en faveur des droits démocratiques, des droits humains et de la lutte contre la pauvreté
- 15h30 15. Communications diverses et clôture**

INDICATIONS IMPORTANTES

CARTE DE DÉLÉGUÉ-E

Les cartes classiques de délégué-e ne seront pas disponibles. Cependant, tous les délégué-es inscrit-es et ayant le droit de vote ainsi que les délégué-es suppléant-es recevront le mercredi 2 février 2022, via leur adresse électronique personnelle, des instructions détaillées sur le déroulement du Congrès numérique. Ces instructions détailleront également les procédures applicables pour demander la parole et voter.

OUTIL POUR LES ÉVÉNEMENTS NUMÉRIQUES DU PS SUISSE

Pour le Congrès numérique, nous allons utiliser un outil dans lequel les votes, les demandes de parole, la diffusion sur YouTube ainsi qu'un espace de discussion seront combinés de manière claire sur une seule page. Pour accéder à ce système, tou-tes les délégué-es inscrit-es recevront par courriel, le mercredi 2 février 2022, un lien vers cet outil ainsi qu'un livret d'instructions contenant des explications détaillées ainsi qu'un vidéo avec des explications. En cas de question ou de problème, une hotline sera à votre disposition dans les trois langues nationales avant et pendant le Congrès. Les numéros de téléphone se trouvent dans le cahier d'instructions et dans le courriel qui sera envoyé à tou-tes les délégué-es ayant droit de vote le 2 février.

TRADUCTION SIMULTANÉE

La diffusion se fera sur quatre chaînes YouTube. Une transmission originelle, une chaîne germanophone, une chaîne francophone et une chaîne italophone sont prévues.

DEMANDES DE PRISE DE PAROLE

Les demandes de prise de parole seront comme à l'accoutumée ouvertes jusqu'au début du point concerné de l'ordre du jour. Les personnes souhaitant prendre la parole seront connectées via un outil de conférence en ligne. L'expérience a montré ceci : lors des re-transmissions en direct, les interventions brèves sont généralement plus efficaces et donc à privilégier. C'est pourquoi une limitation générale du temps de parole de 2 minutes sera appliquée. Les personnes souhaitant prendre la parole sont priées de bien se préparer et d'être prêtes suffisamment tôt.

VOTES

Le lien qui sera envoyé à tou-tes les délégué-es et délégué-es suppléant-es permettra de garantir que seul-es les délégué-es inscrit-es et les délégué-es suppléant-es peuvent voter. De cette manière, la sécurité et la protection des données des votes individuels sont garanties. Un bureau de vote composé de membres du personnel du Secrétariat central veillera à ce que les procédures de vote soient correctes et vérifiera notamment qu'aucun double vote ne puisse avoir lieu.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- la Commission de contrôle des mandats
- la ou le président-e du bureau de vote
- la ou le président-e du bureau électoral

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 14, chiffre 12 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Comité directeur fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au jeudi 19 janvier 2022 à 12h00. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le vendredi 28 janvier 2022 à 18h00.

Art. 4 Temps de parole

En raison de la tenue en ligne du Congrès une limite générale du temps de parole à 2 minutes est fixée.

Art. 5 Demandes et prises de parole

Les demandes et prises de paroles doivent être effectuées par écrit via l'outil du PS Suisse en raison de la tenue en ligne du Congrès (les informations détaillées sur l'outil seront transmises à tou-tes les délégué-es dans le livret d'instruction la semaine précédent le Congrès).

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position du direction du Congrès.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote. Si le Congrès vote la clôture des débats, les personnes qui rapportent ont le droit de faire une déclaration finale.

Art. 8 Majorité

Le vote se fait à la majorité simple. En cas d'égalité de voix, le ou la président-e départage.

Art. 9 Élections : dispositions générales

Les élections sont généralement publiques. Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau.

Art. 10 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre.

Art. 11 Langues

Chacune et chacun s'exprime dans la langue nationale de son choix. Les propositions du Comité directeur qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand, en français et en italien. Les présentations et les prises de parole sont traduites simultanément d'allemand, français et italien et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés.

Recommandation du Comité directeur : Acceptation.

ÉLECTION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES MANDATS

Recommandation :

- Karin Mader

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT DU BUREAU ÉLECTORAL ET DU BUREAU DE VOTE

Pour les votes et pour l'élection des membres du Conseil de parti directement élu-es par le Congrès, ainsi que pour l'élection complémentaire à la Vice-présidence, il est proposé comme président du bureau électoral :

- Claudio Marti

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DU 28 AOÛT 2021
À SAINT-GALL**

Approbation du procès-verbal du Congrès du 28 août 2021 à Saint-Gall.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/congres2022.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES VOTA- TIONS FÉDÉRALES DU 15 MAI 2022

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA CULTURE ET LA PRODUCTION CINÉ-MATOGRAPHIQUES (LOI SUR LE CINÉMA, LCIN)

Contexte de départ

À la suite d'un référendum lancé par les milieux libertaires et les associations de lobbying, le peuple suisse votera le 15 mai sur la modification de la Loi sur le cinéma (LCin). La loi prévoit que les grands services de streaming, comme Netflix, Amazon ou Disney ainsi que les chaînes de télévision privées étrangères doivent investir une petite partie de leur chiffre d'affaires suisse dans la production cinématographique locale. Les chaînes de télévision étrangères, qui génèrent des milliards grâce aux fenêtres publicitaires suisses, se sont associées aux jeunes libertaires pour imposer la tenue d'une votation populaire sur cette modification pertinente de la loi, prenant ainsi la défense de grands groupes internationaux comme Netflix ou Amazon.

La loi sur le cinéma

La législation suisse oblige actuellement les fournisseurs de programmes de télévision nationaux ou régionaux (= des différentes régions linguistiques) à investir 4 % de leurs recettes brutes dans la création cinématographique locale et à réserver une part de 50 % de leur temps de diffusion à des œuvres suisses ou européennes. L'adaptation de la loi prévoit désormais que cette règle des 4 % s'applique également aux géants étrangers du streaming, comme Netflix, et aux chaînes de télévision étrangères – qui génèrent des profits via les fenêtres publicitaires suisses. En outre, la part des productions européennes sur les services de streaming, comme Netflix et d'autres, doit être portée à au moins 30 %. Cette modification de la loi sur le cinéma permet donc de mettre les fournisseurs étrangers et suisses sur un pied d'égalité et de contraindre les groupes milliardaires à verser leur juste part à notre communauté. En adoptant une telle réglementation, qui met également les grands groupes de streaming face à leurs responsabilités, la Suisse suit une tendance internationale : près de la moitié des pays européens ont déjà introduit une obligation d'investissement similaire.

Proposition de la Présidence : Recommandation de vote : OUI.

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA TRANSPLANTATION D'ORGANES, DE TISSUS ET DE CELLULES (LOI SUR LA TRANSPLANTATION)

Les organes sauvent des vies. Or, la Suisse manque d'organes vitaux. En 2020, près de 1 500 personnes se trouvaient sur la liste des gens en attente d'un organe compatible. Parmi eux, des enfants. La même année, 72 personnes sont mortes parce qu'on ne leur a pas trouvé d'organe à temps. Cette situation s'est encore détériorée au cours des dernières années. En 2020, le nombre de donneurs-euses d'organes était de 146, soit 7 % de moins que l'année précédente. La liste d'attente s'allonge, le temps d'attente aussi.

Pourtant, des sondages réguliers montrent que la population serait en fait largement disposée à faire un don d'organe : jusqu'à 80 % des personnes sondées seraient prêtes à donner leurs organes.

Comment expliquer ce grand décalage ? En Suisse, c'est le principe du consentement explicite au sens large qui est actuellement en vigueur : si la volonté de la personne décédée n'est pas connue, ce sont les proches qui doivent prendre une décision quant au don d'organes en lieu et place de la personne décédée. En état de choc et de deuil, les proches décident dans une majorité de cas (60 %) de ne pas prélever d'organes, même si le/la défunt-e aurait été d'accord.

La nouvelle loi sur la transplantation...

- ... sauve des vies humaines, car elle peut augmenter la proportion de dons ;
- ... soulage les proches dans un moment déjà très difficile.

La loi sur la transplantation révisée

Avec la loi adaptée sur la transplantation, c'est désormais le principe de l'opposition (ou consentement présumé) au sens large qui s'appliquerait. Toute personne décédée devient donneuse d'organes, à moins qu'elle n'ait exprimé son opposition de son vivant. Les proches peuvent toujours s'opposer au don d'organes s'ils ont connaissance du fait que le/la défunt-e n'aurait pas voulu faire don de ses organes.

Le principe de l'opposition (ou consentement présumé) est en vigueur dans la plupart des pays européens, par exemple en Italie, en France, en Angleterre ou en Hollande, où elle a permis d'augmenter le nombre de dons d'organes.

Le référendum

Malgré le large soutien parlementaire à la loi sur la transplantation, un comité a lancé un référendum contre la modification de la loi. Le comité est soutenu entre autres par l'UDC, le PEV, l'UDF ainsi que par le groupement « Amis de la Constitution ».

La loi sur la transplantation est une bonne nouvelle pour toute personne en attente d'un organe susceptible de lui sauver la vie – et chacun-e d'entre nous peut potentiellement figurer sur la liste des demandeurs-euses. Nous nous réjouissons de pouvoir convaincre une majorité de la population du bien-fondé de ce projet.

Proposition de la Présidence : Recommandation de vote : OUI.

ARRÊTÉ FÉDÉRAL PORTANT APPROBATION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LA SUISSE ET L'UNION EUROPÉENNE CONCERNANT LA REPRISE DU RÈGLEMENT (UE) 2019/1896 RELATIF AU CORPS EUROPÉEN DE GARDE-FRONTIÈRES ET DE GARDE-CÔTES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS (UE) NO 1052/2013 ET (UE) 2016/1624 (RÉFÉRENDUM FRONTEX)

NON À LA POLITIQUE DE FERMETURE !

Dans le monde, plus de 80 millions d'êtres humains sont en fuite – un chiffre plus élevé que jamais. Or, pour ces personnes qui ont dû tout laisser derrière elles, il est de plus en plus difficile de trouver une protection. La Suisse porte une part de responsabilité dans cette situation. Car au lieu de se montrer solidaire, la majorité de droite fait tout pour que de moins en moins de personnes parviennent à prendre le chemin de la Suisse et à obtenir l'asile dans notre pays. Actuellement, l'« Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures » (Frontex) est en passe d'être renforcée, alors même qu'elle est régulièrement responsable de violations des droits humains et que les sommes envisagées alimenteraient également des prisons de détention. La majorité de droite du Parlement souhaite que la Suisse participe à ce renforcement à hauteur de 61 millions de francs par an. Un comité auquel participe le PS a lancé un référendum contre cette décision. Ce projet passera dans les urnes le 15 mai 2022.

Renforcer le droit d'asile

La politique de fermeture pratiquée aux frontières extérieures de l'UE a pour conséquence que de moins en moins de personnes trouvent le chemin de la Suisse et peuvent y demander l'asile. Notre droit d'asile se vide ainsi toujours plus de sa substance. Le PS s'est engagé dans le débat parlementaire pour que le droit d'asile soit renforcé par le projet Frontex. Il faut enfin aménager des voies de fuite légales si nous voulons éviter à l'avenir des catastrophes comme celles qui se sont produites à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie. Le PS a donc fait des propositions concrètes sur la manière dont la Suisse peut protéger les personnes vulnérables grâce à des offres de rétablissement et à des visas humanitaires ainsi que la réintroduction de la possibilité de déposer une demande d'asile en ambassade. Mais la majorité de droite n'a pas voulu en entendre parler. Le projet Frontex qui nous est présenté est déséquilibré et ne fait que renforcer la politique de fermeture.

Retour à l'expéditeur

Vu le nombre record de personnes qui sont actuellement acculées à fuir les guerres et les conflits, il est honteux que les partis de droite et le Conseil fédéral ne soient pas disposés à fournir des prestations de solidarité indépendantes pour des voies de fuite légales. Par conséquent, le projet doit être renvoyé à l'expéditeur.

Proposition de la Présidence : Recommandation de vote : NON.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTUALITÉ POLITIQUE

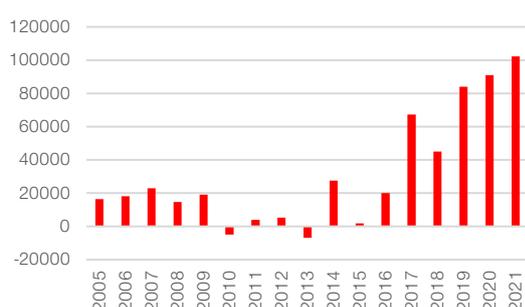
BÉNÉFICES DE LA BANQUE NATIONALE POUR L'AVS : SOUTIEN À L'INITIATIVE POPULAIRE DE L'USS

Les rentes de la prévoyance vieillesse baissent parce que les caisses de pensions sont moins performantes et parce que les rentes AVS ne suivent pas le niveau des salaires. C'est pourquoi une augmentation des rentes est nécessaire, comme le propose l'initiative pour une 13^e rente déposée par l'USS. Ce qui va naturellement aussi avoir son prix.

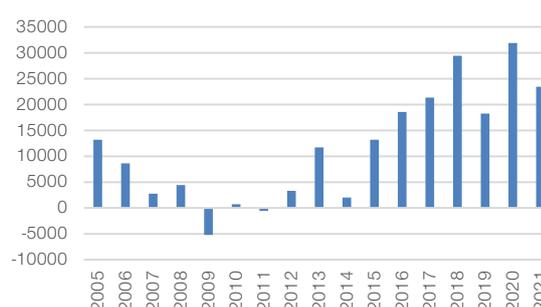
Au lieu de résoudre le problème du niveau des rentes, les employeur-e-s et les milieux bourgeois veulent relever l'âge de la retraite. Ils argumentent en avançant principalement la raison du vieillissement qui entraînerait pour l'AVS davantage de dépenses, et donc des déficits à venir.

Il y a assez d'argent en Suisse pour augmenter les rentes. Notamment dans les caisses de la Banque nationale suisse (BNS), qui détient désormais plus de 1 billion de francs sous la forme d'actions, d'obligations et d'or. Pendant les années 2016 à 2021, elle a dégagé un bénéfice moyen de plus de 26 milliards de francs par année, dont des gains sur cours significatifs réalisés grâce aux taux d'intérêt bas. Entre-temps, la BNS a entassé environ 100 milliards de francs dans des « réserves pour distributions futures ». Le potentiel de gains et de distributions pour un bilan total de 1 billion de francs devrait se monter à environ 8 à 10 milliards de francs par an (sans les gains sur cours, après les provisions).

**Réserves pour distribution de la BNS
(en million de francs)**



**Bénéfice annuel de la BNS : moyenne sur
3 ans (en millions de francs)**



Il est judicieux qu'une partie du rendement de cette fortune soit versée à l'AVS. Lorsque la BNS a réalisé des bénéfices particulièrement importants ces dernières années, l'AVS en a déjà profité. Ainsi, en 2007 par exemple, lorsque l'AVS a reçu 7 milliards de francs provenant de la vente des réserves en or excédentaires. Les cantons, qui reçoivent 4 milliards de francs, sont déjà bien servis et n'ont plus besoin de davantage d'argent de la BNS. Une distribution d'argent en faveur de l'AVS est aussi justifiée par le fait que les taux d'intérêt négatifs de la BNS concernent aussi la prévoyance vieillesse. La revendication de transférer de l'argent de la BNS à l'AVS est de ce fait populaire. Le Conseil national

s'est par exemple prononcé pour que les rentrées réalisées par la BNS grâce aux taux d'intérêt négatifs soient versées à l'AVS.

Aujourd'hui, les distributions du bénéfice sont réglées à l'article 99 alinéa 4 de la Constitution fédérale qui attribue au moins deux tiers du bénéfice aux cantons. Le dernier tiers revient, selon la loi sur la Banque nationale, à la Confédération. Si l'AVS doit recevoir plus que le tiers de la Confédération, une modification de la Constitution fédérale est alors nécessaire.

L'USS propose, avec son projet d'initiative, un nouvel article 99 alinéa 5, qui dispose qu'en cas de bénéfice et de réserves pour distribution importants, une part du bénéfice soit versée à l'AVS, en poursuivant ainsi dans la lignée de précédentes distributions à l'AVS. La disposition de l'alinéa 5 est sciemment formulée de manière ouverte. D'une part, afin de trouver une solution politique optimale et, de l'autre, pour signaler qu'il ne s'agit pas d'intervenir dans les compétences de la BNS en matière de politique monétaire. L'indépendance de la BNS est donc préservée. Le texte de l'initiative établit un rapport direct avec la situation extraordinaire de la BNS. La disposition transitoire concrétise le nouvel alinéa 5. Celui-ci clarifie les choses : le législateur doit, pour définir ce qu'est un bénéfice porté au bilan « supérieur à la moyenne », se baser sur la période précédant 2015. En effet, depuis 2015, le bilan total et, par conséquent, le bénéfice de la BNS ont fortement augmenté. Les détails précis doivent cependant continuer à être laissés au législateur. Il est également prévu que les recettes de 11 milliards de francs réalisées à ce jour avec les taux d'intérêt négatifs soient versées à l'AVS, ainsi que l'a déjà voulu une majorité du Conseil national. Et les cantons doivent conserver leurs 4 milliards de francs. Finalement, l'alinéa 3 de la disposition transitoire garantit que l'argent de la BNS ira directement à l'AVS et ne pourra pas être déduite de la participation de la Confédération au financement de l'AVS.

L'Assemblée des délégué-e-s de l'USS adoptera le 11 février 2022 le texte de l'initiative et décidera du lancement de celle-ci. Les prochaines étapes seront fixées par le Comité de l'USS.

Le texte constitutionnel en français est une traduction de travail non définitive.

Art. 99 al. 5 Cst. (nouveau)

En dérogation à l'article 99 alinéa 4, en cas d'important bénéfice porté au bilan de la Banque nationale suisse, une partie de ce bénéfice est créditée au fonds de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants.

Art. 197 Cst. ch. xx (nouveau) Disposition transitoire à l'art. 99 Cst. al. 5 (Politique monétaire)

¹ La loi définit la clé de répartition extraordinaire en tenant compte des bénéfices portés au bilan avant 2015. Reste réservée une part d'au moins 4 milliards de francs versée chaque année aux cantons.

² Les distributions extraordinaires du bénéfice à l'assurance-vieillesse et survivants englobent aussi tous les bénéfices bruts réalisés à travers les taux d'intérêt négatifs par la Banque nationale suisse depuis 2015 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'article 99 al. 5.

³ Les distributions de bénéfice extraordinaires à l'assurance-vieillesse et survivants ont lieu en plus de ce que prévoit l'art. 112 al. 3 let. 5.

⁴ L'article 99 alinéa 5 entre en vigueur au plus tard deux années après son acceptation par le peuple et les cantons. Si la législation d'exécution nécessaire jusqu'à ce moment n'est pas décidée, le Conseil fédéral édicte alors des dispositions d'exécution.

Recommandation du Comité directeur¹ : soutien de l'initiative (majorité des 2/3).

¹ Le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité des deux tiers des votant-e-s, conformément à l'art. 14, al. 7h des statuts.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :
RÉFORME DES STRUCTURES PARTIE 2 « FAÇON-
NER LE PS DE DEMAIN – NOUS CRÉONS LES BASES
ORGANISATIONNELLES DE CELUI-CI ! »**

En annexe à la réforme des structures partie 2 « Façonner le PS de demain – nous créons les bases organisationnelles de celui-ci » sera mis à disposition un document séparé avec les différents amendements, disponible au lien suivant : www.pssuisse.ch/congres2022

Il contient également la procédure de vote détaillée.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARTI LIBREMENT ÉLU-ES

Conformément aux nouveaux statuts, article 14, alinéa 7f, l'élection des 10 membres du Conseil de parti librement élu-es relève de la compétence du Congrès.

9 personnes ont déposé leur candidature pour ces 10 sièges :

- Sina Eggimann
- Felix Hoesch
- Nadia Kuhn
- Carlo Lepori
- Hannah Pfalzgraf
- Aresu Rabbani
- Nicola Siegrist
- Nenad Stojanovic
- Renato Werndli

Vous trouverez leurs CV et lettres de motivation sur les pages suivantes.

Le siège vacant restant sera à nouveau mis au concours et élu lors du Congrès de fin octobre 2022.

CANDIDATURE DE SINA EGGIMANN

Lettre de motivation

Liebe Genoss:innen

Gerne würde ich hier von vielen Jahren Erfahrung in der Politik schreiben. Leider kann ich dies (noch) nicht tun. Warum kandidiere ich trotzdem für den Parteirat der SP Schweiz? Ganz einfach: Um als Mensch mit Behinderungen für die Rechte einer politisch stark untervertretenen Gruppe der Bevölkerung einzustehen und somit deren Vielfalt besser abzubilden.

Als Mensch mit Behinderungen haben politische Entscheide auch ausserhalb der Pandemie einen sehr grossen Einfluss auf mein Leben. In der UN-Behindertenrechtskonvention ist deshalb der Grundsatz «nicht über uns ohne uns» festgelegt. Trotzdem sind Menschen mit Behinderungen eher selten in politischen Entscheidungsgremien anzutreffen, da neben dem komplexen Alltag oft die Kapazität für zusätzliche Aufgaben fehlt. Dies muss sich ändern und deshalb habe ich mich entschieden, politisch aktiv zu werden. Die SP mit ihrem inklusiven Slogan «für alle statt für wenige» passt dazu ideal.

Gerne möchte ich mithelfen, das Bild von Menschen mit Behinderungen in der öffentlichen Wahrnehmung zum Positiven zu verändern. In einem Land, in dem die staatliche Versicherung das Wort «Invalide» beinhaltet, dessen Herkunft bei Bezeichnungen wie «schwach/krank» oder sogar «wertlos» liegt, ist dies dringend nötig. Wir sind Menschen mit Behinderungen, wobei die Behinderungen einerseits in unserer Beeinträchtigung, andererseits aber auch bei äusseren Umständen liegen können. Diese Hindernisse durch äussere Umstände gilt es abzubauen, um eine inklusive Gesellschaft für wirklich alle zu ermöglichen. Dafür möchte ich mich gerne einsetzen.

Ich bin aber noch viel mehr als «nur» ein Mensch mit Behinderungen. Ich bin Arbeitgeberin persönlicher Assistenz und Betriebsökonomin mit Lehrdiplom für den Unterricht an Berufsfachschulen und vielseitig interessiert. Neben der Verbesserung der Möglichkeiten für ein selbstbestimmtes Leben von Menschen mit Behinderungen ist mir die Vereinbarkeit von Familie und Erwerbstätigkeit ein sehr wichtiges Anliegen. Dazu braucht es interessante Teilzeitarbeitsmodelle für Mütter wie auch für Väter, bezahlbare familienergänzende Kinderbetreuung und eine Aufwertung der Care-Arbeit. Auch weitere sozialpolitische Themen wie beispielsweise finanzielle Entlastungen für von Armut betroffenen Familien und faire Lösungen für die Altersvorsorge, sind mir wichtige Anliegen.

Es ist mir eine Freude, dass die SP St. Gallen meine Kandidatur unterstützt und es wäre mir eine Ehre, als frei gewähltes Mitglied des Parteirats der SP zu diesen wichtigen Zielen beizutragen. Besten Dank für euer Vertrauen.

Solidarische Grüsse

Sina Eggimann



Sina Eggimann

Lebenslauf



Jahrgang
1985

Wohnort
8640 Rapperswil SG

E-Mail
sina.eggimann@gmx.ch

Tätigkeiten

- Seit 2020 **Geschäftsstellenleiterin**
Verein Tagesfamilien Rapperswil-Jona (familienergänzende Kinderbetreuung)
- Seit 2020/2021 **Vizepräsidentin & Vorstandsmitglied, Ressort Politik**
Schweizerische Muskelgesellschaft, Zürich
(seit 2020 im Vorstand, seit 2021 Vizepräsidentin)
- Seit 2020 **Revisorin**
InVIEdual, Bern (Branchenorganisation für Arbeitgebende persönlicher Assistenz)
- Seit 2019 **Arbeitgeberin persönlicher Assistenz** von aktuell acht Mitarbeitenden
- 2011-2017 **Financial Reporting Analyst**
responsAbility Investments AG, Zürich
- 2003-2008 **Berufslehre Kauffrau EFZ und Assistentin Anlageberatung**
Glarner Kantonalbank, Glarus

Ausbildungen

- 2014-2017 **Teilzeitstudium Lehrdiplom Wirtschaft und Gesellschaft (W&G)**
Pädagogische Hochschule Zürich, Zürich

Abschluss: Lehrdiplom für den Unterricht an Berufsfachschulen in Wirtschaft & Gesellschaft
- 2008-2011 **Vollzeitstudium Betriebsökonomie**
Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Winterthur

Abschluss: Bachelor of Science ZFH in Betriebsökonomie

Bachelor-Arbeit: «Handicap im Marketing – Eine Marktforschungsstudie zur Wirkung von Frauen mit einer Behinderung als Testimonial»

Management Summary veröffentlicht in der «Sammlung Bachelor-Arbeiten 2011»
- 2003-2006 **Berufslehre Kauffrau EFZ mit Berufsmaturität**
- 2001-2003 **Diplommittelschule**, Glarus
- 1998-2001 **Sekundarschule**, Niederurnen

Kurse

- 2022 **politinklusiv - politische Weiterbildung für Menschen mit Behinderungen**
Pro Infirmis, Zürich
- 2021 **«Wir vertreten uns selbst!»** Fachkurs zur UNO-BRK für SelbstvertreterInnen
Sensability – Experten für Inklusion, Bern

CANDIDATURE DE FELIX HOESCH

Lettre de motivation

Liebe Genossinnen und Genossen

care compagne, cari compagni

chers et chères camarades

Die Parlamentsarbeit überzeugt mich. So bin ich seit gut sieben Jahren **Kantonsrat** in Zürich. Diese Arbeit macht mir viel Spass und füllt mich so aus, dass ich neben meiner vielseitigen **Parteiarbeit** keiner weiteren Erwerbsarbeit nachgehe. Dieses Engagement will ich im **Parteirat** gerne ausbauen.

Mit **Pandemia Parliament** habe ich noch einen weiteren Bezug zur Parlamentsarbeit. Seit dem ersten Shutdown der Coronapandemie erarbeiten wir in einem kleinen Team eine Lösung, um Parlamente virtuell zu betreiben. Diese Erfahrungen will ich gerne im Parteirat einbringen. Erstens durch die Möglichkeit auch hier Sitzungen ohne physische Reisen zu ermöglichen und zweitens da ich mir bei der konzeptionellen Erarbeitung auch viele Gedanken zur Arbeit in Parlamenten gemacht habe.

Im **Parteirat** will ich mich inhaltlich auf diese **Themen** fokussieren:

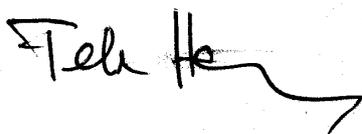
Die **Umweltpolitik** ist mir schon immer eine Herzensangelegenheit. Die SP ist die älteste und grösste grüne Partei und das soll sie auch immer wieder zeigen. Meine Kompetenz in diesem breiten Themenfeld, insbesondere in der Verkehrspolitik die ich als Verkehrsplaner am besten kenne, will ich gerne im Parteirat einbringen.

Die **Digitalisierung** beschäftigt uns alle täglich. Mir bereitet sie viel Freude und als Informatiker kann ich uns alle darin auch weiterentwickeln. Dabei gehen mir dank der SP auch nie diejenigen vergessen, die in der neuen Welt mehr Gefahren als Chancen sehen.

Im Vorstand der **SP Migrant:innen** Zürich engagiere ich mich als Secondo für die Menschen, die in der Schweiz kein Stimmrecht haben und zu oft vergessen gehen. Auch in der Partei geben wir Mitglieder mit Migrationshintergrund einen wichtigen Aspekt der **Diversität** ein, der in allen Gremien der SP Bedeutung haben soll.

Darum bewerbe ich mich für einen der zehn frei gewählten Sitzen im **Parteirat** und danke für Deine Stimme. Dann freue ich mich in diesem neuen Parteigremium von Anfang an unsere Strukturen für uns alle geeignet zu gestalten.

Solidarische Grüsse



Felix

CANDIDATURE DE NADIA KUHN

Lettre de motivation

Liebe Genoss*innen

Vor einigen Wochen sprach mich ein Kommilitone auf meinen feministischen Streik-Button an und fragte mich, ob ich wirklich der Meinung sei, Feminismus brauche es heute noch. Wir hätten doch schon längst Gleichstellung, und überhaupt, vielleicht sei diese übrig gebliebene Ungleichheit natürlich, ob ich daran nicht schon mal gedacht hätte?

Diese Argumentation kam mir nur allzu vertraut vor. Bürgerliche Politiker*innen finden schon seit Jahren, jetzt sei doch langsam genug getan worden – sei es in Bezug auf die Verbesserung der Arbeitsbedingungen, Umweltschutz, Ausbau des Sozialstaates oder Diskriminierungs-bekämpfung.

„Arbeitszeitverkürzung? Wollt ihr denn die Wirtschaft zerstören? Lohnanalysen, um den Gender Pay Gap zu beheben? Viel zu bürokratisch! Diskriminierungsschutz für queere Menschen oder ein Verbot von Racial Profiling – ist das wirklich nötig? In anderen Ländern ist die Situation doch noch viel schlimmer! Und überhaupt: wie viel wollt ihr denn noch?“

Nun, liebe Genossinnen, liebe Genossen, ich kann diese Frage beantworten. Ich will eine offene Welt ohne Grenzen, eine Welt, in der es keinen Grund zur Flucht mehr gibt oder Flüchtende zumindest mit offenen Armen empfangen werden. Ich will eine Gesellschaft, die allen Menschen ein Leben in Freiheit und Würde garantiert. Eine Welt, in der die Wirtschaft den Menschen dient und nicht umgekehrt und in der anstelle eines blinden Wachstumsglaubens und Profitstrebens die Vereinbarkeit von Produktion und Umweltschutz im Zentrum stehen. Eine Welt, in der Care Arbeit als Arbeit anerkannt wird und nicht auf Individuen abgewälzt wird. Ich will eine Welt, in der Leistungsdruck und Burn out veraltete Konzepte sind, die nur noch für Historiker*innen interessant sind und in der Menschen mit psychischen und physischen Krankheiten nicht stigmatisiert, sondern in die Gesellschaft inkludiert werden.

Ist das alles radikal? Vermutlich. Aber die Probleme, vor denen wir stehen – Klima- und Biodiversitätskrise, Care Krise, erstarkender Rechtsradikalismus, um nur einige zu nennen – erfordern auch radikales Handeln. Und die Zeit spielt gegen uns: Wenn wir das 1.5°C-Ziel einhalten wollen, bleiben uns bei den aktuellen Emissionen noch 7.5 Jahre – dann müssen die Emissionen weltweit netto Null betragen². Für die Einhaltung des 2°C-Ziels bleiben noch etwas mehr als 25 Jahre. Aber trotzdem steigen die Emissionen weiter an.

Als Vertreterin einer jungen Generation, die die Auswirkungen der Klimakrise mit Sicherheit selbst erfahren wird und als Studentin in Umweltnaturwissenschaften hat die Bekämpfung der Klimakrise für mich oberste Priorität. Genau deshalb engagierte ich mich bei seinem Aufkommen intensiv in der Klimastreikbewegung und konnte dabei wichtige Netzwerke knüpfen. Für die Bekämpfung der Klimakrise möchte ich mich auch im Parteirat der SP Schweiz einsetzen. So will ich die grösste Bedrohung für die Zivilisation wie wir sie kennen und die aktuell stärkste Bewegung dagegen stärker in der SP verankern.

² Siehe Remaining Carbon Budget, Mercator Research Institute on Global Commons and Climate Change

Aber auch die Gleichstellung aller Geschlechter muss eine der zentralsten Forderungen der Sozialdemokratie sein. Wie in der Klimabewegung liegt in der feministischen Bewegung ein enormes Transformationspotential für unsere Gesellschaft und die politischen Institutionen. Dieses Potential müssen wir als SP nutzen und ich bin überzeugt, dass ich die strategischen Entscheidungen, welche im Parteirat getroffen werden sollen, mit diesen Perspektiven erweitern kann.

Zu guter Letzt bin ich zurzeit keine gewählte Parlamentarierin – im Gegensatz zu vielen Präsidien der Kantonalparteien, Themenkommissionen oder Organen. Ich entspreche damit den grossen Mehrheit der Zehntausenden von Basismitgliedern der SP, welche ebenfalls in keinem Rat sitzen. Die Sichtweise auf politische Geschäfte von ausserhalb der Parlamente ist eine, welche in der SP heute zu wenig Gewicht erhält. Auch dies möchte ich in den Parteirat tragen.

Wie der Parteirat genau funktionieren wird, kann aktuell noch niemand abschliessend sagen. Er wird sich mit all seinen Mitgliedern noch finden müssen. Klar ist aber jetzt schon, dass er für mittelfristige Entscheidungen zuständig sein wird, für strategische Diskussionen und für die Fragen, welche über das Tagesgeschäft hinaus gehen. Ich möchte darin als Freigewählte meine Rolle in den neuen Parteistrukturen einnehmen und nicht zu Letzt auch mit konstruktiv-kritischem Blick auf die Gremien wie das Präsidium und die Fraktion schauen. Kurzum: Ich möchte dazu beitragen, dass die neue Struktur auch tatsächlich zu mehr Demokratie in unserer Partei führt.

Aus dieser Motivation kandidiere ich für den Parteirat der SP Schweiz. Gerne will ich meine Energie und meine Erfahrung einbringen und gemeinsam mit euch die vielen anstehenden Projekte anpacken.

Ich freue mich über eure Unterstützung!

Solidarisch,

Nadia Kuhn



NADIA KUHN

Seestrasse 2
8124 Maur

079 386 34 58
nadia.kuhn@protonmail.ch

SPRACHEN

Deutsch ————— ●
Englisch ————— ●
Französisch ————— ●

IT-SKILLS

Wordpress ————— ●
Indesign ————— ●
Illustrator ————— ●
Premiere ————— ●
Photoshop ————— ●
Python ————— ●

POLITISCHES ENGAGEMENT

- 10/2021 - GL SP Frauen Schweiz
heute
- 03/2018 - Co-Präsidentin JUSO Kanton Zürich
03/2021 Planung und Durchführung diverser Lager, Veranstaltungen, Aktionen und Kampagnen; darunter Kantons- und Nationalratswahlen sowie die Abstimmungskampagne Entlastungsinitiative
- 02/2017 - Co-Präsidentin JUSO Zürich Oberland
02/2018 Planung und Durchführung Gemeinderatswahlkampf in Uster und Maur, Organisation diverser kleinerer Aktionen und Veranstaltungen
- 02/2016 - Vorstandsmitglied JUSO Zürich Oberland
03/2019

ARBEITSERFAHRUNG

- 11/2019 - Politische Sekretärin GSoA
09/2021 Koordination der Unterschriftensammlung und Ausarbeitung der Social Media Kampagne Kampfet-Referendum, Kampagnenleitung Kriegsgeschäfte-Initiative, Verantwortung deutsche Social Media Kanäle, diverse weitere inhaltliche und administrative Aufgaben
- 03/2021 - Kampagnenleiterin Linkes Komitee gegen
07/2021 das Polizeimassnahmengesetz
Konzeptualisierung, Ausarbeitung und Umsetzung der gemeinsamen Kampagne von SP, Grünen, JUSO, Jungen Grünen und GSoA.
- 07/2019 - Praktikum TERRE DES FEMMES Schweiz
12/2019 Mitarbeit im institutionellen Fundraising, Ausarbeitung eines Direct Mailings, Betreuung von Gönner*innen, Entwicklung von Give-Aways, administrative Mitarbeit

AUS- UND WEITERBILDUNG

- 09/2021 - Studium Umweltwissenschaften
heute ETH Zürich
- 09/2020 - Studium Soziologie & Umweltwissenschaften
09/2021 Universität Zürich
- 08/2018 Campaign Bootcamp Switzerland
- 08/2015 - Atelierschule Zürich, Schwerpunkt Biochemie
08/2019

CANDIDATURE DE CARLO LEPORI

Lettre de motivation

Roveredo Capriasca, den 9. Dezember 2021

Care compagne, cari compagni

Die italienischsprachige Schweiz entsendet aktuell nur wenige Vertreter:innen nach Bundesbern. Im Moment sind wir von Jon Pult aus Graubünden im Vizepräsidium vertreten und das Tessin ist seit dem Rücktritt von Marina Carobbio gar nicht mehr in der Parteileitung dabei.

Im Tessin sind die negativen Folgen der Personenfreizügigkeit – Lohndumping und höhere Arbeitslosigkeit – besonders verbreitet. Die Armutsquote im Tessin ist doppelt so hoch als der schweizerische Durchschnitt. Diese prekäre Situation führt dazu, dass in den letzten Jahren Hunderte junger Menschen aus dem Tessin in die Deutschschweiz und Romandie weggezogen sind. Und gerade jetzt, wo überall grosse zusätzliche Ausgaben vorgeschlagen werden, wollen die Bürgerlichen, trotz des positiven Einsatzes finanzieller Hilfsmittel gegen die wirtschaftlichen Folgen der Pandemie, bis 2025 die Staatsrechnung ohne neue Einnahmen sanieren.

In diesem Kontext ist eine starke und profilierte SP Tessin wichtig, welche Lösungen für diese Probleme aufzeigt und umsetzt. Eine SP Tessin, welche nicht alleine ist, sondern aktiv mit der SP Schweiz zusammenarbeitet und Lösungen auch auf nationaler Ebene fördert. Die SP Tessin wird aber nur mit zwei Genoss:innen (eine Vertretung der Kantonalpartei und eine Vertretung der Stadtpartei Lugano) im neuen Parteirat präsent sein.

Eine Tessiner Vertretung ist besonders wichtig, um auch die nationalen Kampagnen ans Tessin anzupassen, da sich der politische Kontext stark unterscheidet von der Situation in den anderen Regionen der Schweiz. So ist zum Beispiel die Medienlandschaft noch viel stärker durch die Bürgerlichen dominiert, und die Linken kommen kaum zu Wort. Als Mitglied der Tessiner Geschäftsleitung würde ich deshalb gerne die Svizzera italiana im Parteirat vertreten.

Als ehemaliger Co-Präsident der SP60+ habe ich schon zahlreiche Erfahrungen auf nationaler Ebene gesammelt.

Über eure Unterstützung würde ich mich sehr freuen.

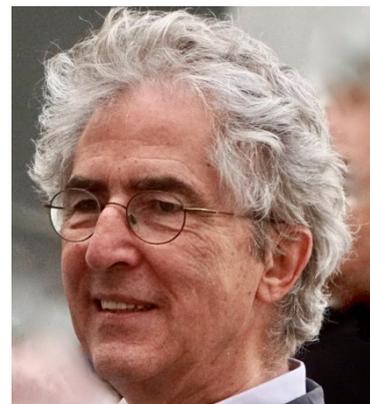
Grazie e saluti solidali,



Curriculum vitae

Persönliche Daten

Name	Carlo Lepori
Adresse	via Ernest Bloch 79 6957 Roveredo TI
Mobil	+41 79 372 3595
E-Mail	carlo.lepori@bluewin.ch
Geburtsdatum	9. Dezember 1947
Heimatort	Capriasca, TI
Familienstand	Verheiratet mit zwei erwachsenen Töchtern



Berufserfahrung und Bildung

1988 – 2012	Co-Direktor von IDSIA (Istituto Dalle Molle di Studi sull'Intelligenza Artificiale) Lugano
1980 – 2012	Physiklehrer am Liceo Lugano und am Technikum Lugano, Professor für Informatik an der FH der italienischen Schweiz (SUPSI)
1966 – 1978	Studium an der ETH Zürich: dipl. theoretische Physik, dr. sc. nat

Politisches Engagement

2012 –	Direzione (Geschäftsleitung) del PS Ticino (zum Teil Vizepäsident und Präsident ad interim)
2012 – 2021	Co-Präsident der SP60+ Schweiz
2007 –	Gran Consiglio del Canton Ticino (Kantonsrat)
2001 – 2012	Municipio (Exekutive) di Capriasca TI
1996 – 2009	Zivildienst: Zulassungskommission
1994 –	Alpeninitiative: Vorstand und Alpen-Rat
1990 – 1999	Vorstand VCS-ATA Schweiz

CANDIDATURE D'HANNAH PFALZGRAF

Lettre de motivation

Liebe Genoss*innen

Wie bei so vielen Mitgliedern dieser Partei steht bei mir zu Beginn meines politischen Engagements ein Abstimmungssonntag geprägt von rechter Angstmacherei und Fremdenfeindlichkeit. Die Annahme der Masseneinwanderungsinitiative hat mich derart machtlos fühlen lassen, dass ich mich noch am nächsten Tag bei der JUSO und wenige Monate später bei meiner SP-Sektion im Zürcher Säuliamt angemeldet habe.

Seit diesem Moment ist die Arbeit in der SP und der JUSO ein fester Bestandteil meines Lebens. Ich konnte in den letzten Jahren viele Erfahrungen in unterschiedlichen Gremien der Partei sammeln. Von Aktivismus auf der Strasse über emotionale Budgetdebatten im Kantonsrat, Flyern im Morgengrauen am Bahnhof Mettmenstetten, strategische und aktivistische Mitarbeit im Wahlkampf bis hin zu nächtelangen Vorstandssitzungen. Auch wenn diese Arbeit zwar immer wieder anstrengend und aufwendig ist, so ist sie doch auch unglaublich motivierend und bestärkend. Denn ich bin überzeugt davon, dass wir gemeinsam einen linken Aufbruch schaffen können. Und dieser ist nötiger denn je.

Wir befinden uns nicht nur in einer, sondern in multiplen Krisen. Sei es die Klimakrise, die Co-rona-Pandemie, die Abschottungspolitik Europas, der Kapitalismus. Wir sind die einzige Partei, welche die richtigen Antworten auf diese drängenden Probleme unserer Zeit hat. Wir sind die einzige Partei, welche sich für soziale und globale Gerechtigkeit, für tatsächliche Gleichstellung und für konsequenten Klimaschutz einsetzt. Wir sind die einzige Partei, welche ohne Kompromisse Politik für die Menschen statt für das Kapital macht. Wir sind die einzige Partei, welche konsequent und umfassend für eine Alternative kämpft.

Unsere Partei ist all das, weil unzählige Aktivist*innen tagtäglich gemeinsam für die Vision einer solidarischen, feministischen und ökologischen Gesellschaft kämpfen. Mit eurem Vertrauen, liebe Genoss*innen, möchte ich gerne meinen Teil zu diesem Kampf beitragen. Aus diesem Grund kandidiere ich für den Parteirat der SP Schweiz. Ich bin mehr als motiviert, in diesem Gremium meine gesammelten Erfahrungen und Fähigkeiten einzubringen, neues zu lernen und die sozialistische Bewegung zu stärken.

Solidarische Grüsse

Hannah

AUSBILDUNG

- 2017-2020 Hochschule Gestaltung und Kunst
Basel, Bachelor in Kunstvermittlung
- 2012-2016 Kantonsschule Stadelhofen,
Schwerpunkt Bildnerisches Gestalten
- 2009-2012 Sekundarschule in Mettmenstetten
- 2003-2009 Primarschule in Mettmenstetten

ARBEITEN

- Seit 11.2021 Mitarbeiterin in der Mikrobiologie der
LG1 (Corona-Aushilfe)
- 2021 Leiterin Social-Media-Kampagne
der 99%-Initiative der JUSO
- Seit 2017 Mitglied Leitungsteam im
Jugendzirkus Robiano
- 2016-2017 Praktikum bei Roland Taennler und
Christian Senti als Fotoassistentz
- 2015 Wahlkampfleiterin Nationalratswahlen
für Fabian Molina



CV

Hannah Pfalzgraf
Bertastrasse 23, 8003 Zürich
079 435 49 25
hannah.p@bluewin.ch
09.03.1997

SPRACHEN

- Deutsch Muttersprache
- Englisch fließend mündlich und schriftlich
- Französisch Maturitätsstufe

POLITIK

- Seit 2018 Kantonsrätin in Zürich für die SP
- 2018-2020 Delegierte SP Schweiz
- 2017 Vorständin JUSO Kanton Zürich
- Seit 2015 Vorständin SP Bezirk Affoltern
- 2015-2017 Vorständin JUSO Stadt Zürich
- Seit 2014 Mitglied in der JUSO und SP

ENGAGEMENT

- 2019 Kandidatin für den Nationalrat
- Seit 2018 Mitorganisation des JUSO
Osterlagers
- Seit 2017 Diverse Grafik- und Videoarbeiten
für SP und JUSO
- Seit 2015 Mitarbeit in diversen Wahl- und
Abstimmungskämpfen

CANDIDATURE D'ARESU RABBANI

Lettre de motivation



Ich bin Aresu Rabbani, 26 Jahre alt, nach der Matura studierte ich Biomedizin und Human-geographie in Zürich. Geboren bin ich in Afghanistan und seit 2008 bin ich mit meiner Mutter in der Schweiz. Von Anfang an setzte ich mich politisch und humanitär für die Menschenrechte in Afghanistan und in der Schweiz ein. Zum Beispiel im Vorstand SP Migrant:innen Zürich & bei NGOS wie AsyLex (Rechtsberatung im Asylrecht).

Für mich ist es sehr wichtig, dass alle Menschen mit und ohne Migrationshintergrund in einer Gesellschaft leben, in der sie sich zu Hause fühlen und gleichberechtigt behandelt werden.

Dank meines Hintergrunds kenne ich die Schwierigkeiten von Migrant:innen, die ihr Herkunftsland zurücklassen mussten, um einen sicheren Ort zu finden, wo ihre Kinder aufwachsen können.

Über mein Herkunftsland Afghanistan weiss ich sehr viel, und ich betrachte mich als eine der Personen, die viel dazu beitragen können, das Leben unserer Migrant:innen, insbesondere derjenigen aus Afghanistan, in der Schweiz zu verbessern.

Ich bin im Kanton Tessin aufgewachsen und habe im Kanton Zürich studiert. Daher hatte ich die Gelegenheit, die Unterschiede in der Behandlung von Migrant:innen in verschiedenen Schweizer Kantonen zu vergleichen. Mein Ziel ist es, die Situation von Migrant:innen in unterschiedlichen Kantonen zu verbessern, um ein gleichberechtigtes System für alle zu schaffen.

In der Schweiz ist die Situation für Migrant:innen relativ gut, aber in vielen Bereichen im Land gibt es so viele Aspekte, die noch verbessert werden könnten. Deshalb investiere ich meine Zeit und Energie, um eine Gesellschaft zu schaffen, die für alle fairer ist!

Curriculum Vitae



Persönliche Daten

Name: **Rabbani**
 Vorname: **Aresu**
 Adresse: Herbstweg 96, 8050 Zürich
 Telefon: +4176 593 43 99
 E-Mail: rabbani.aresu@gmail.com
 Geburtsdatum: 01.01.1995
 Nationalität: Schweiz / Afghanistan

Ausbildung

06/2021 Weiterbildung in «Notfallsituationen im Akutspital»
 04/2021 Weiterbildung in «Injektionen und Infusionen»
 2020 Universität Zürich – BSc Geographie
 2016 – 2019 Universität Zürich – BSc Biomedizin
 2012 – 2016 Gymnasium «Liceo Cantonale di Mendrisio»
 2010 – 2012 Scuola Media Chiasso

Politische Erfahrungen

Parteivorstand SP Migrant:innen
 Delegiert SP Kreis 12 Zürich

Berufliche Erfahrungen

2021 **Medizinische Praxisassistentin**
 Universitätsspital Zürich (USZ)
 2021 **Praktikantin**
 Hebammenpraxis Zürich
 2021 **Impfpersonal**
 Impfzentrum Messe Zürich
 2021 **Sitzwache**
 Universitätsspital Zürich (USZ)
 2018 - 2020 **Studentenjob**
 Hauptbibliothek Universität Zürich (HBZ)
 Medicine Careum Library (UZH)
 Seit 10/2017 Übersetzerin & Dolmetscher
AsyLex NGO
 2015 **Praktikantin im Labor**
 Pharmazeutisches Industrieunternehmen
 Sintetica SA Mendrisio
 2013 **Praktikantin - Sekretariat Dr. Mendoza**
 Ospedale San Giovanni, Bellinzona TI

CANDIDATURE DE NICOLA SIEGRIST

Lettre de motivation

Liebe Genoss*innen

Mit der Reform der Parteistrukturen macht die SP Schweiz einen grossen Schritt. Die neuen Strukturen versprechen mehr Demokratie und Einbezug, insbesondere der Kantonalparteien und bisherigen Fachkommissionen. Es werden aber auch Prozesse verschlankt, wo dies sinnvoll scheint. Neben dem Ziel des Präsidiums, mit den Strukturen neue Ressourcen und eine bessere Koordination innerhalb der Partei zu schaffen, stand für mich immer auch ein weiteres Ziel im Zentrum: die neue Struktur soll ermächtigen! Mit der Reform muss auch ein Aufbruch für die Basismitglieder passieren. Dies habe ich intensiv mit Diskussionen und Anträgen in der Geschäftsleitung und am Parteitag versucht einzubringen. Nun da diese Struktur steht, möchte ich mich – auch im Hinblick auf den Rücktritt aus dem Vizepräsidium der JUSO – für einen Sitz im Parteirat bewerben:

Die Ausgangslage könnte kaum spannender aber auch kaum schwieriger sein. Wir stecken in unstillen Zeiten, in einem Zeitalter des Umbruchs. Der Vordenker Antonio Gramsci brachte es richtig auf den Punkt: „Die alte Welt liegt im Sterben, die neue ist noch nicht geboren. Es ist die Zeit der Monster“.

Es sind so auch die grossen Krisen unserer Zeit, welche meinen politischen Alltag prägen: die Pandemie, die Klimakrise, die wachsende Ungleichheit, international und hier in der Schweiz, das Erstarken der radikalen Rechten, die wachsende geschlechtsspezifische Gewalt. Auf all diese Bedrohungen braucht die SP eine Antwort und nur ein umfassendes und in seinem Kern soziales Gesellschaftsprojekt kann solch eine Antwort liefern. Heute kann die SP diese umfassende Antwort noch nicht anbieten. Das muss sich ändern.

Ich möchte daran mitarbeiten, wenn der Parteirat als neues strategisches Gremium der Partei diese Antworten sucht. Dabei will ich insbesondere auch dazu beitragen, dass der Parteirat seine angedachte Funktion erfüllt. Auf keinen Fall darf auch der Parteirat zu einem Abnickgremium verkommen, welches auf die Vorschläge des Präsidiums und des Sekretariats wartet um diese kritiklos zu genehmigen. Im Gegenteil: mein Anspruch an diese neue Struktur ist, dass im Parteirat viele neue Projekte lanciert und hitzige Debatten geführt werden, dass die Arbeit des Präsidiums und der Fraktion gewürdigt, aber auch stets kritisch hinterfragt wird. Der Parteirat soll endlich den Raum schaffen für die Diskussionen, welche wir als Gesamtpartei schon lange führen sollten, die aber bis heute in zu kleinen Gruppen und allzu häufig hinter verschlossener Türe geführt wurden.

Ich kandidiere deshalb als Freigewählter für den Parteirat, um diesen mit Leben zu füllen und dabei die Antworten auf die grossen Krisen unserer Zeit zu entwickeln. Dafür möchte ich meine Erfahrungen der letzten Jahre im Parlament, in der Klimabewegung sowie in der JUSO und der SP Schweiz zugunsten unserer gemeinsamen Ziele einsetzen.

Solidarisch

Nicola Siegrist

Curriculum vitae

Nicola Siegrist

Rötelstrasse 27, 8006 Zürich

078 944 01 00

nicola.siegrist@juso.ch

07. Dezember 1996



POLITIK & AKTIVISMUS

Seit 2019 Kantonsrat SP/JUSO Zürich

Seit 2019 Vizepräsident JUSO Schweiz

Seit 2019 Geschäftsleitung SP Schweiz

Seit 2019 Aktiv in der Klimastreikbewegung

Seit 2018 Vorstand SP Kreis 10 Zürich

2017 – 2019 Co-Präsident JUSO Stadt Zürich

Seit 2017 Aktiv im Salecinarat (Bildungs- und Ferienzentrum Engadin)

2016 Eintritt SP

2015 Eintritt JUSO

AUSBILDUNG & LOHNARBEIT

Seit 2017 Studium Geographie und Raumplanung UZH & ETH

2016 Informatik-Praktikum Hitouch AG

2015 Abschluss Gymnasium

SPRACHEN

Deutsch: Muttersprache

Englisch: fließend mündlich und schriftlich

Französisch: gute Kenntnisse

CANDIDATURE DE NENAD STOJANOVIC

Lettre de motivation

«Una questione di principi, convinzioni e, non da ultimo, ideali». Con questa frase avevo brevemente motivato la mia domanda d'adesione al Partito socialista svizzero, a fine marzo 2003.

È difficile spiegare in poche parole cosa mi abbia spinto ad impegnarmi in politica. Sin da piccolo seguivo le faccende politiche. A 14 anni ho partecipato per la prima volta al raduno di un partito. Era un partito riformista, di impronta socialdemocratica, contrario ai nazionalismi. Correva l'autunno del 1990 ed eravamo nel mezzo della campagna elettorale per le cosiddette «prime elezioni democratiche del Dopoguerra» in Bosnia ed Erzegovina. Il divario che divideva le forze politiche non era fra destra e sinistra bensì quello fra partiti nazionalisti e «civici», avversari del nazionalismo. Ricordo ancora le discussioni a scuola, a Sarajevo, quando sembrava che tutti fossero contrari ai nazionalismi vari. Il risultato di quelle elezioni è stato però un vero choc: i tre partiti nazionalisti avevano ottenuto circa il 75% dei consensi. Solo due anni dopo i leader di quei tre partiti dirigevano le operazioni belliche. Il Paese era in guerra.

Quell'esperienza non mi ha allontanato dalla politica bensì ha radicato in me la convinzione che essa serve a qualche cosa, eccome. Serve per costruire una società libera in cui ogni individuo venga rispettato e considerato nella sua unicità, indipendentemente dalle sue appartenenze comunitarie vere o presunte. Serve per costruire una società giusta, in cui ogni persona possa disporre di mezzi materiali che le permettono di realizzare i propri sogni e di perseguire le proprie scelte di vita. Serve per costruire una società solidale, in cui i più deboli vengano aiutati e non lasciati per strada. Serve per costruire una società responsabile nei confronti delle generazioni future, in cui la salvaguardia dell'ambiente e il principio dello sviluppo sostenibile non siano sacrificati a nome del puro profitto economico. Serve, infine, per costruire una società di pace, in cui i conflitti vengano risolti con la ragione e non combattuti con le armi.

Vi sono senz'altro molte strade che portano alla realizzazione di questi ideali. Sono dell'avisio che il modo più efficace per farlo sia attraverso una politica di sinistra, improntata alla socialdemocrazia. Con il mio impegno in seno al PS mi auguro di poter offrire il mio, piccolo, contributo per realizzare l'ideale di una società libera, giusta, solidale, ecologica, responsabile e pacifica.

Sarei felice di poter dare il mio contributo anche nel nuovo Consiglio del partito, dove mi impegnerò a favore di un ulteriore rafforzamento della democrazia interna, presupposto fondamentale per permettere al PS di continuare a crescere e ad occupare un ruolo di primo piano nella politica svizzera, a difesa delle categorie più deboli della nostra società.

Curriculum vitae



Vita privata

- Nato a Sarajevo il 25 febbraio 1976; vive in Svizzera dal 1992
- Cittadino della Jugoslavia (1976-1992), della Bosnia ed Erzegovina (dal 1992) e della Svizzera (dal 2003)
- Padre di tre figli : Elio Levi (*2012), Teo Yannis (*2014) e Yuri Malik (*2016)

Vita politica e associativa

- Membro del Partito socialista svizzero dal 2003
- PS Lugano : membro di Direzione (2003-2004) e del Comitato allargato (dal 2013)
- PS Ticino : membro di Direzione (2004-2008, 2012-2013), responsabile della Commissione Ambiente e Trasporti (2004-2008) ; vicepresidente (2012-2013)
- PS svizzero: membro di Direzione (2004-2008), responsabile dei rapporti con i Democratici di Sinistra (oggi Partito Democratico, Italia), membro del gruppo di lavoro per la revisione del programma del PSS (2005-2009), delegato ticinese alle Assemblee dei delegati del PSS (dal 2004).
- Consiglio comunale (legislativo) di Lugano (2004-2008)
- Gran Consiglio del Canton Ticino (2007-2013)
- Candidato al Consiglio nazionale (2011), secondo subentrante
- Commissione federale contro il razzismo : membro dal 2012
- Kurt Imhof Stiftung für Medienqualität: membro del Consiglio di fondazione dal 2020
- Associazioni : ATA/ATE/VCS (già membro del comitato per la Svizzera italiana), Iniziativa delle Alpi, BIEN Suisse, VivaGandria (membro di comitato), ABITAT Lugano (co-fondatore e membro di comitato), i-dijaspora (membro di comitato, già presidente), Movimento Europeo Svizzera (ex NUMES/NOMES/NEBS; membro del comitato nazionale e già membro del comitato ticinese), Global Action Against Mass Atrocity Crimes GAAMAC Support Office (segretario)

Formazione e vita professionale

- Maturità federale, Collegio Papio Ascona (1996), licence ès sciences politiques, Université de Genève (1999), Master of Arts, McGill University (2000), Dr. phil., Universität Zürich (2008)
- Corrispondente parlamentare per il Giornale del Popolo (2000-2002)
- Collaboratore scientifico nello stato maggiore del consigliere federale Moritz Leuenberger, DATEC/DETEC/UVEK (2002-2004)
- Docente / Chargé de cours / Lehrbeauftragter nelle università di Losanna, Friburgo, Lucerna, Sarajevo, Zurigo (2008-2018)
- Visiting Postdoc: Université de Louvain (2008), University of Kent (2009), European University Institute (2009-2010), Princeton University (2015-2016)
- Senior Research Fellow, Zentrum für Demokratie Aarau (2009-2019)
- SNF Ambizione Postdoc, Universität Luzern (2015-2018)
- Membro del Consiglio di fondazione del Fondo nazionale svizzero per la ricerca scientifica FNS/SNF (2015-2018)
- Professeur FNS de science politique, Université de Genève (2018-), responsabile del progetto *demoscan* (www.demoscan.ch)

CANDIDATURE DE RENATO WERNDLI

Lettre de motivation

Liebe Genossinnen und Genossen

Seit ich politisch denken kann, bin ich SP-Mitglied. Politische Ämter: Je einige Jahre Sektionspräsident SP Altstätten/oberes Rheintal, Wahlkreispräsident SP Rheintal, heute noch GL-Mitglied SP Kanton St. Gallen, x-mal erfolglose Kantonsrats-Kandidaturen. Immerhin jetzt GPK-Mitglied Schule Eichberg SG.

Gerne würde ich nun trotz fortgeschrittenem Alter in den Parteirat eintreten. Da wir Älteren in der Partei sehr stark vertreten sind, erlaube ich mir diese Kandidatur auch wenn man Jungen eher die Plätze freihalten sollte. Falls aber Kandidaturen ältere Mitglieder übervertreten sind, würde ich meine zurückziehen.

Ich danke für die Prüfung dieser Kandidatur.

Mit freundlichen Grüßen

Renato Werndli

Lebenslauf

- Geboren 13.4.1954 in Aarau
- Schulen in Wohlen AG und Aarau
- Matura Typ C 1973
- Lehrer:innen Seminar Aarau, Lehrer:innen-Patent 1974
- Lehrer in Olten und Brugg
- 1976-1982 Medizinstudium in Basel
- Dissertation 1982 Universität Basel
- 1982-1989 Assistenzarzt in diversen Spitälern
- 1989-1994 Mietpraxis in Flums
- Seit 1995 eigene Hausarzt-Praxis in Eichberg SG



POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATIVE POUR LES CRÈCHES

ENSEMBLE, ÉCRIVONS LE PROCHAIN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DES FEMMES !

Le droit de vote des femmes, le nouveau droit matrimonial, la Loi sur l'égalité, la révision de l'AVS et l'assurance maternité... autant d'étapes importantes du mouvement féministe que nos camarades ont franchies au cours des 100 dernières années. Ensemble, nous franchirons la prochaine étape importante en matière d'égalité : la garde d'enfants pour toutes et tous doit devenir un service public !

Il a toujours été clair que les enfants devaient être gardé-es par quelqu'un. Cette garde ne peut pas se faire en marge de la société, elle demande du temps et de l'énergie. Aujourd'hui, les femmes assument la majeure partie du travail de *care* dans le cadre familial et gagnent souvent moins que les hommes. Par conséquent, elles réduisent leur temps de travail ou se voient contraints d'abandonner complètement leur carrière. Cela a des répercussions négatives sur leur retraite. Le fait est que sans l'aide des grands-parents, il ne serait pas possible aujourd'hui pour de nombreuses femmes d'exercer une activité professionnelle. Pour beaucoup, l'accueil extrafamilial des enfants est trop cher et trop rare. Pour de nombreuses familles, en particulier pour les familles monoparentales, un accueil conséquent est aujourd'hui une nécessité.

Dans les crèches également, les enfants sont en grande majorité gardé-es par des femmes. Ces femmes effectuent un travail important et occupent ainsi une place à haute responsabilité pour notre société, mais en tant que « profession majoritairement féminine », la garde professionnelle des enfants est sous-payée et les conditions de travail sont mauvaises.

C'est pourquoi, grâce à l'initiative pour les crèches, nous demandons que l'accueil extrafamilial des enfants soit accessible et abordable pour toutes les familles de Suisse. Voici plus de détails :

Plus de liberté pour les parents

Les réalités des familles sont diverses. C'est pourquoi les parents doivent pouvoir choisir librement la manière dont ils veulent que leurs enfants soient pris en charge en termes de garde. Le lieu de résidence ou le revenu ne doivent pas jouer de rôle dans cette décision.

Plus de compatibilité pour plus d'égalité

Aujourd'hui, ce sont en grande majorité les femmes qui restent à la maison. Pour que l'égalité progresse, il nous faut une offre de garde d'enfants conséquente, abordable et accessible pour toutes et tous.

Des conditions de travail équitables pour des crèches de qualité

Il faut du personnel formé et de bonnes conditions de travail pour que tous les enfants soient bien pris en charge avec amour.

La Suisse ne doit plus être à la traîne

Dans les pays voisins, la garde des enfants est depuis longtemps reconnue comme un service public, ce qui n'est pas le cas en Suisse. Ici, les deux tiers des coûts sont à la charge des parents. Dans les pays scandinaves, tous les enfants ont déjà droit à des places de crèche.

Voici ce que demande l'initiative en détail

LANCEMENT DE L'INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE « POUR UN ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DE QUALITÉ ET ABORDABLE POUR TOUTES ET TOUS (INITIATIVE POUR LES CRÈCHES) »

Que demande l'initiative ?

L'initiative vise à garantir que l'accueil extrafamilial des enfants soit accessible et abordable pour toutes les familles en Suisse. Aujourd'hui, l'offre et les coûts des places de crèche et d'autres structures de garde d'enfants (familles de jour, garde d'enfants dans les écoles) dépendent fortement du lieu de résidence. C'est surtout dans les zones urbaines que les places de crèche ont été développées. Les différences en termes de coûts et de places disponibles se sont donc accentuées. L'initiative prévoit une solution couvrant l'ensemble du territoire et veut veiller à ce que chaque enfant en Suisse ait droit à une place de crèche ou à une offre de garde comparable. Ceci dans la mesure où les parents souhaitent faire garder leurs enfants en dehors de la famille. De plus, l'initiative veut améliorer les conditions de travail des professionnel·les de l'accueil d'enfants.

Quel modèle propose l'initiative ?

Ces dernières années, les cantons et les communes ont développé différents modèles pour l'accueil extrafamilial des enfants. L'initiative ne propose donc pas de modèle fixe, mais oblige les cantons à veiller à ce que l'offre soit suffisante, abordable, adaptée aux besoins et de bonne qualité. Ils sont libres, par exemple, de ne développer que les crèches ou de miser également sur les offres des organisations d'accueil familial de jour.

Quel mécanisme propose l'initiative ?

L'initiative vise à inscrire dans la Constitution le principe selon lequel tout enfant a droit à une prise en charge extrafamiliale, pour autant que les parents souhaitent recourir à cette offre. Les cantons seront tenus de mettre en place cette offre (art. 1). Afin de s'assurer que l'extension nécessaire ne dépende pas des finances de la commune ou du canton de résidence, la Confédération prend en charge les deux tiers des coûts (art. 4). Si les cantons n'ont pas mis en place l'offre cinq ans après l'acceptation de l'initiative, la Confédération les y oblige (art. 5). Dans ce cas, elle édicte des directives minimales sur la qualité de l'accueil, les conditions de travail et d'autres exigences (art. 2, 3 et 5). L'initiative prévoit que les cantons peuvent exiger des contributions des parents, mais qu'ils n'y sont pas obligés. Les contributions des parents ne peuvent en aucun cas dépasser 10% de leur revenu. Ainsi, l'accueil extrafamilial des enfants devient abordable pour toutes et tous (art. 5).

Initiative populaire fédérale « Pour un accueil extrafamilial de qualité et abordable pour toutes et tous (Initiative pour les crèches) »

La Constitution fédérale³ est modifiée comme suit :

Art. 116a Accueil extrafamilial pour enfants

¹ Les cantons pourvoient à une offre suffisante et adéquate en matière d'accueil extrafamilial institutionnel d'enfants.

² L'offre est ouverte à tous les enfants dès l'âge de trois mois jusqu'à la fin de l'école primaire. Elle doit servir l'intérêt supérieur de l'enfant et être conçue en fonction des besoins des parents pour assurer la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale.

³ Le personnel d'encadrement doit avoir la formation appropriée et être rémunéré en conséquence. Leurs conditions de travail doivent permettre un accueil de bonne qualité.

⁴ La Confédération prend en charge deux tiers des coûts. Les cantons peuvent prévoir que les parents participent également aux coûts en fonction de leur capacité économique. La contribution des parents ne peut pas dépasser, au total, dix pour cent de leur revenu imposable.

⁵ La Confédération peut fixer des principes de base. Si, cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente disposition, l'offre en matière d'accueil reste insuffisante et inadéquate, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.

Explications juridiques

¹ Les cantons pourvoient à une offre suffisante et adéquate en matière d'accueil extrafamilial institutionnel d'enfants.

L'alinéa 1 oblige les cantons à garantir une offre *suffisante* et *adéquate* aux besoins en matière d'accueil extrafamilial institutionnel. Le terme « suffisant » couvre l'aspect quantitatif : il doit y avoir suffisamment de possibilités d'accueil pour couvrir les besoins effectifs des parents. Quant au terme « adéquat », ce dernier se réfère aux aspects qualitatifs, qui sont concrétisés aux al. 2 et 3. Il est ainsi tenu compte des besoins des parents (p. ex. horaires d'ouverture) et de ceux des enfants (p. ex. enfants ayant des besoins d'accueil particuliers). Par « *accueil extrafamilial institutionnel* », on entend toutes les offres d'accueil dotées de structures professionnelles, en particulier les crèches, les organisations de familles de jour, les offres parascolaires et les écoles à horaire continu. Toutes ces offres d'accueil peuvent bénéficier des fonds de la Confédération et sont soumises aux prescriptions édictées par la Confédération (principes) et les cantons. Les cantons sont libres de choisir la combinaison d'institutions. La limitation aux offres *institutionnelles* exclut explicitement de la disposition les solutions au sein de la famille, y compris les grands-parents, ainsi que les solutions privées dans le cercle d'amis ou de voisins (tant qu'elles ne sont pas exploitées de manière professionnelle).

³ SR 101

² L'offre est ouverte à tous les enfants dès l'âge de trois mois jusqu'à la fin de l'école primaire. Elle doit servir l'intérêt supérieur de l'enfant et être conçue en fonction des besoins des parents pour assurer la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale.

L'alinéa 2 précise la notion *d'offre suffisante et adéquate* (art. 1). Il inscrit ainsi le droit à une offre d'accueil pour chaque enfant lorsque les parents en ont besoin. Cet alinéa définit les objectifs du projet en matière de politique sociale, familiale, de l'enfance et de l'égalité. Le soutien dans la petite enfance et l'amélioration de l'égalité des chances servent le bien-être de l'enfant. Ce soutien profite en particulier aux enfants issus de familles socialement et financièrement défavorisées.

Le droit à une place d'accueil existe indépendamment du taux d'activité des parents. Enfin, l'exigence du bien-être de l'enfant renvoie à une infrastructure et à un personnel adéquat de l'institution d'accueil (voir à ce sujet l'al. 3).

Le texte de l'initiative exige en outre que l'accueil extrafamilial des enfants tienne compte de l'objectif d'amélioration *de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et des besoins des parents*. Cela signifie par exemple que les heures d'ouverture des crèches doivent être adaptées aux réalités du marché du travail ou que les institutions doivent être accessibles dans un délai raisonnable et que les parents ne doivent pas être contraint-es de faire garder leurs enfants dans plusieurs institutions éloignées les unes des autres. La fixation de l'âge (« à partir de l'âge de trois mois ») correspond à la pratique actuelle selon laquelle les enfants sont habitués à la crèche un mois avant la fin du congé de maternité. Si la Suisse devait introduire un congé parental, il faudrait exclure que les parents prennent en même temps le congé parental et que l'enfant concerné bénéficie d'une offre de garde extrafamiliale subventionnée.

³ Le personnel d'encadrement doit avoir la formation appropriée et être rémunéré en conséquence. Leurs conditions de travail doivent permettre un accueil de bonne qualité.

L'alinéa 3 vise à valoriser la profession de garde d'enfants. Les trois conditions principales sont nommément citées : la formation, le salaire et les conditions de travail. Il s'agit de dispositions constitutionnelles qui doivent être concrétisées dans la législation. Elles s'appliquent aux cantons, compétents en premier lieu, aux éventuelles réglementations des partenaires sociaux et à la Confédération, si celle-ci devait intervenir sur la base de l'al. 5.

Les dispositions pertinentes de la législation sur la formation professionnelle s'appliquent à la prise en charge qualifiée d'enfants. Il en va de même pour la rémunération, étant entendu que l'égalité salariale doit être garantie au sens du principe « à travail égal, salaire égal ». En d'autres termes, le salaire doit être adapté au travail fourni. Selon la Loi sur l'égalité, le fait qu'une activité soit exercée principalement ou presque exclusivement par des femmes ne doit pas conduire à un salaire inférieur à celui d'autres activités de même valeur. Pour un accueil de qualité, la formation et le salaire ne sont pas les seuls critères déterminants, les conditions de travail au sens large (infrastructure, aménagement des places de crèche, taux d'encadrement, nombre d'encadrant-es qualifié-es par rapport au nombre total d'encadrant-es, etc.) Les initiant-es partent du principe que la garantie de bonnes conditions de travail et d'encadrement exige un taux d'encadrement qui ne tient pas compte des jeunes en fin de

scolarité et des apprenti-es. En outre, au moins 70 % du personnel d'encadrement doit être titulaire du diplôme nécessaire. Le personnel doit disposer de temps libre pour la préparation et le suivi, la supervision ou les entretiens avec les parents.

⁴ La Confédération prend en charge deux tiers des coûts. Les cantons peuvent prévoir que les parents participent également aux coûts en fonction de leur capacité économique. La contribution des parents ne peut pas dépasser, au total, dix pour cent de leur revenu.

L'alinéa 4 responsabilise fortement la Confédération et lui impose la responsabilité principale des coûts imputables liés à l'offre d'accueil exigée. Ainsi, non seulement les cantons, mais aussi les parents sont fortement déchargés. Les cantons décident du financement du tiers restant des coûts. Ils peuvent exiger un financement partiel limité de la part des parents. En revanche, les cantons qui souhaitent proposer un accueil extrafamilial gratuit ne sont pas obligés de prévoir un financement partiel par les parents. Un financement partiel par les employeurs est également possible. Un éventuel financement partiel par les parents doit correspondre à la capacité économique des parents. Au total, il ne doit toutefois pas dépasser dix pour cent du revenu des parents pour l'ensemble des coûts de l'accueil extrafamilial de tous les enfants. Des réglementations différentes concernant *la capacité économique* et le revenu pris en compte restent possibles. Les réglementations actuelles dans les communes peuvent ainsi continuer à être appliquées. Dans la législation d'application, la Confédération doit définir un cadre, comme pour la réduction des primes par les cantons.

⁵ La Confédération peut fixer des principes de base. Si, cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente disposition, l'offre en matière d'accueil reste insuffisante et inadéquate, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.

L'alinéa 5 confère à la Confédération une compétence réglementaire subsidiaire. Si les cantons ne remplissent pas ou ne peuvent pas remplir leur mandat constitutionnel (création d'une offre de prise en charge suffisante et adaptée aux besoins), la Confédération doit intervenir et édicter les directives minimales. Des compétences réglementaires subsidiaires similaires existent également dans le domaine de l'enseignement (art. 62, al. 4, Cst.) et des hautes écoles (art. 63a, al. 5, Cst.). Cette compétence ou obligation subsidiaire de réglementation de la Confédération est mise en œuvre à la fin d'un délai de cinq ans après l'entrée en vigueur de la modification de la Constitution visée par l'initiative populaire. C'est le législateur fédéral qui décide si les conditions d'une intervention de la Confédération sont remplies.

Ce qu'il faut entendre par « dispositions nécessaires » découle des al. 1 à 3 : offre suffisante et adéquate, limitation de l'offre en fonction de l'âge, orientation vers le bien-être de l'enfant et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, ainsi que prescriptions constitutionnelles concernant le personnel éducatif et ses conditions de travail.

Recommandation du Comité directeur⁴ : lancement de l'initiative (majorité des 2/3).

⁴ Le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité des deux tiers des votant-es, conformément à l'art. 14, al. 7h des statuts.

R-1 PS GENEVOIS: PETITE ENFANCE – DES CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES POUR ASSURER UN ACCUEIL DE QUALITÉ

L'accueil extra-familial de jour pour les enfants est un élément central dans les apprentissages, le vivre ensemble et la sensibilisation des enfants face aux discriminations et aux injustices ainsi que de prévention et réduction des inégalités.

Il est nécessaire, pour toutes les familles de pouvoir bénéficier, si elles le souhaitent, d'une place dans une structure d'accueil. Cette délégation aura des répercussions bénéfiques sur le développement de leurs enfants et contribuera à assurer l'égalité entre femmes et hommes. La politique de la petite enfance permet également de corriger les inégalités sociales et de concilier vie professionnelle et vie familiale.

La qualité de l'accueil extra-familial est liée directement aux conditions de travail dans ce secteur.

Cela commence par assurer le développement de places en filière de formation de haut niveau pour laquelle le PS doit s'engager afin de répondre à la pénurie de personnel qualifié. Car il est nécessaire que le nombre de professionnel·les formé·es soit suffisant pour permettre de développer une politique d'accueil extra-familial ambitieuse. La rémunération du personnel diplômé doit être à la hauteur des responsabilités endossées et de la pénibilité du travail ; cela permettrait notamment de ne pas être contraint·e de travailler à temps plein pour subvenir à ses besoins.

Cela passe également par de bonnes conditions de travail, comme le prévoit le projet d'initiative en faveur des crèches.

Le taux d'encadrement des enfants est également fondamental, tant pour ces derniers que pour les équipes éducatives. La taille des groupes et le nombre d'enfants par adulte assurant l'encadrement sont primordiaux pour le développement de l'enfant, en particulier pour les enfants à besoins particuliers dont les spécificités sont de plus en plus variées et la prise en charge complexe.

Il est également fondamental de permettre aux personnes qui travaillent, notamment comme éducateurs et éducatrices ou encore comme assistant·e socio-éducatif, de pouvoir être accompagnées tout au long de leur carrière en raison de la pénibilité du travail. Dans ces métiers peu reconnus, beaucoup de travailleurs et de travailleuses quittent la profession après quelques années de travail seulement, à l'image du secteur des soins infirmiers.

La pénibilité physique, psychologique et sociale doivent être prise en compte en permettant, au fil de la carrière, de travailler moins, d'obtenir des vacances en sus, ainsi que des décharges de travail.

Des orientations professionnelles doivent pouvoir également être possibles au sein de l'employeur et non pas seulement à l'extérieur ou dans le giron du service public.

La section genevoise du Parti socialiste propose dès lors au Congrès d'adopter une ligne d'actions qui doivent mettre en œuvre les principes suivants :

1. Assurer le passage de la formation des éducateurs et éducatrices du niveau ES au niveau HES et reconnaître ainsi l'importance de cette profession au même titre que les éducateurs et éducatrices spécialisé-es, psychomotricien-nes ou les infirmier-ères ;
2. Développer le nombre places de formation de niveau HES pour répondre à la pénurie de personnel qualifié dans les structures d'accueil de jour pour enfants ;
3. Permettre la réorientation professionnelle des personnes exerçant les métiers de la petite enfance qui ne pourraient plus le faire pour des raisons physiques, psychologiques ou par désir d'en changer ou d'évoluer ;
4. Assurer une diminution de la charge professionnelle en fonction de l'ancienneté dans la profession (vacances et décharges d'âge) ;
5. Assurer des conditions de travail permettant de préserver la santé physique et psychique du personnel, en particulier ce qui peut favoriser une bonne posture ergonomique et des temps de repos ;
6. Assurer un taux d'encadrement optimal, tant pour le personnel que pour les enfants ;
7. Allouer les moyens économiques et humains nécessaires à la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

Recommandation de la Présidence : accepter.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : INVESTISSEMENTS PUBLICS POUR LA PROTECTION DU CLIMAT : LA SUISSE A BESOIN D'UN FONDS POUR LE CLIMAT (INITIATIVE POPULAIRE)

PROPOSITION DE LANCEMENT D'UNE INITIATIVE POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE ÉQUITABLE SUR LE PLAN SOCIAL : INVESTIR POUR LA PROSPÉRITÉ, LE TRAVAIL ET LE PROGRÈS (TITRE PROVISOIRE)

Pour le PS Suisse, la menace que fait peser le réchauffement climatique sur les êtres humains et la nature est un des défis politiques centraux de notre temps. Le PS Suisse se bat depuis des décennies pour une politique respectueuse de l'environnement, qui s'attaque aux causes profondes de la surconsommation des ressources au niveau de la société et de l'économie.

Après le rejet de la loi sur le CO₂ en juin 2021, la Présidence et le Comité directeur se sont penchés de manière assidue sur les raisons de l'échec du projet. Outre un contexte politique défavorable au moment de la votation, il est difficilement contestable que la loi n'avait pas les atouts nécessaires pour convaincre une nette majorité de la population. Parmi les raisons centrales de l'échec du projet figurent le fort sentiment d'injustice dans la répartition du poids des mesures envisagées et de leur financement, ainsi que la perception de certaines catégories de la population d'être moralement sanctionnées. Cette impression, au cours de la campagne, que la loi rendait certes la consommation d'énergies fossiles plus chère (par exemple via l'augmentation du prix de l'essence) n'est pas infondée. Mais la population a également eu l'impression que cette loi autorisait celles et ceux qui en avaient les moyens à s'en tirer dans leur gaspillage excessif de ressources, en leur permettant de s'affranchir des restrictions. La loi demeurerait néanmoins bien meilleure que ce qu'il en a été dit lors de la campagne de votation. En ce qui concerne le volet social, le Groupe socialiste aux Chambres fédérales et la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga ont réussi à imposer des points importants. Malgré cela, force est de constater que le projet a finalement échoué en raison de son caractère vert-libéral.

Il ressort de cette analyse que le PS Suisse a désormais un rôle central à jouer dans le déblocage de la politique climatique de notre pays. La Présidence et le Comité directeur proposent une stratégie ayant pour objectif un tournant fondamental dans la politique climatique suisse : désormais, la protection du climat en Suisse doit être financée en premier lieu par des investissements publics. De fait, la transition écologique reste un des plus grands défis de notre époque. Seul un programme public d'investissement qui pousse à la décarbonisation de l'économie en investissant plutôt qu'en laissant faire le marché peut être à la hauteur de cette tâche. Les investissements dans la transition écologique déclencheront à leur tour des investissements privés, ce qui créera des perspectives et de la valeur ajoutée

au niveau local. La protection du climat doit être conçue dans une logique de service public et comprise comme un projet de société commun, à l'instar de la construction du tunnel du Gothard et des NLFA ou de la mise en place et du développement de l'État social. L'idée de protéger le climat par des investissements publics n'est pas nouvelle, elle a déjà été développée auparavant par le PS Suisse et concrétisée pour la dernière fois en 2019 à travers notre « Plan Marshall climatique pour la transition énergétique ».

Concrètement, le Comité directeur et la Présidence ont élaboré un projet d'initiative populaire dont le contenu est le suivant :

- La politique climatique en Suisse doit être repensée comme un projet générationnel pour une vie meilleure pour toutes et tous. Pour ce faire, la transition écologique devra être associée à des progrès économiques et sociaux pour la population.
- Le principe de justice sociale doit être inscrit dans la Constitution comme ligne directrice pour toutes les mesures à venir et pour le financement de la politique climatique.
- Les moyens nécessaires à a) la décarbonisation des transports, du secteur immobilier et de la production, b) la garantie de l'approvisionnement en électricité au moyen d'énergies renouvelables indigènes, c) au financement de formations initiales et continues ainsi que des reconversions professionnelles nécessaires doivent être alimentés par un fonds de la Confédération ou une « banque climatique ». Pour ce faire, la Confédération met à disposition, en dehors du frein à l'endettement, un montant annuel (à hauteur d'environ 0,5 à 1 % du produit intérieur brut).

En parallèle au projet du PS Suisse, les Vert-e-s ont également élaboré une idée d'initiative en matière de politique climatique. **Les deux partis se sont mis d'accord sur le fait que, dans l'intérêt de la cause, une démarche et une initiative communes doivent être trouvées.** Le Comité directeur soumet donc la proposition suivante au Congrès :

1. Le Congrès approuve le principe du lancement d'une initiative populaire (voir à ce sujet le texte d'initiative provisoire ci-dessous) pour une politique énergétique et climatique socialement équitable : « Investir pour la prospérité, l'emploi et le progrès » (titre provisoire), conformément à l'article 14, alinéa 7, lettre h des nouveaux statuts du PS Suisse. Les délégué-es peuvent déposer des propositions sur le texte provisoire de l'initiative lors du Congrès.
2. La Présidence obtient la compétence de poursuivre les discussions avec les Vert-e-s et d'autres partenaires et de décider finalement du lancement de l'initiative populaire, pour autant qu'un accord puisse être trouvé sur le contenu et la procédure. Le texte définitif sera soumis à la commission spécialisée/thématique et au Conseil de parti.

Texte d'initiative provisoire (état actuel selon les discussions PS/VERT-E-S)

Initiative pour une politique équitable et sociale en matière d'énergie et de climat : investir pour la prospérité, le travail et le progrès

Art. 103a: Encouragement d'une politique énergétique et climatique équitable et sociale

1. Conformément aux accords internationaux sur le climat, la Confédération, les cantons et les communes luttent contre le réchauffement climatique d'origine humaine et ses conséquences sociales, écologique et économiques. Ils veillent à un financement et à une mise en œuvre socialement équitables des mesures.
2. La Confédération soutient en particulier
 - a. la décarbonation des transports, des bâtiments et de l'économie
 - b. l'efficacité énergétique ainsi que la sécurité de l'approvisionnement électrique et le développement des énergies renouvelables nécessaire à cet effet
 - c. les mesures de formation initiale et continue ainsi que de reconversion professionnelle nécessaires pour la décarbonation.
 - d. les émissions négatives, en particulier par des puits naturels de carbone
 - e. le renforcement de la Biodiversité afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique.
3. La Confédération dispose d'un fonds d'investissement pour financer les projets propres de la Confédération et pour contribuer financièrement aux projets des cantons, des communes et de tiers. Le fonds ou des tiers mandatés par lui peuvent également accorder des prêts, caution ou des garanties de prêt.
4. La loi règle les détails.

Disposition transitoire Art. 197 XX

Au plus tard dès la 3ème années après l'acceptation de l'initiative et jusqu'en 2050, le fonds prévu par l'Art 103a est alimenté chaque année par la Confédération avec des moyens à hauteur de 0,5% à 1% du produit intérieur brut suisse. Ce montant n'est pas comptabilisé dans le plafond des dépenses totales devant être approuvées dans le budget au sens de l'art 126, al. 2. Il peut être abaissé de manière adéquate si la Suisse a atteint ses objectifs nationaux et internationaux en matière de protection du climat.

Recommandation du comité directeur⁵: soutien du lancement de l'initiative (à la majorité des 2/3)

⁵ Conformément à l'art. 14, al. 7, lettre h des statuts, le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité des deux tiers des votant-e-s.

A-1 RENATO WERNDLI ET KARIN HASLER : AJOUT DANS LE TEXTE DE L'INITIATIVE EN FAVEUR D'UN « FONDS POUR LE CLIMAT »

Chères camarades,

Chers camarades,

Dans le cadre du Congrès, nous souhaiterions soumettre la proposition suivante concernant le point 10 de l'ordre du jour (Investissements publics pour la protection du climat : la Suisse a besoin d'un fonds pour le climat). De façon générale, nous demandons aussi l'approbation de la proposition, avec l'ajout suivant dans le quatrième et dernier paragraphe :

Les moyens nécessaires à a) la décarbonisation des transports et du secteur immobilier (laisser tomber « production », car ce point figure séparément sous b)) ; b) la transformation progressive de l'agriculture actuelle basée sur l'élevage en une agriculture basée sur les plantes ; c) le captage du CO₂ par la renaturation et le reboisement et, par là, l'augmentation de la biodiversité... (Le reste de la section reste inchangé, b) devenant d).)

Motif : étant donné que l'alimentation actuelle (agriculture) est, suivant l'auteur, responsable d'une part très importante des gaz à effet de serre, qu'elle prive en même temps la biodiversité d'importantes surfaces (déserts verts) et qu'elle détruit la biodiversité de manière systémique, différée et irréversible par l'utilisation de pesticides, elle doit être mentionnée explicitement dans la proposition et ensuite dûment prise en compte dans l'élaboration de l'initiative. C'est précisément cette transformation de l'agriculture qui permet d'atteindre trois objectifs d'un seul coup : la protection du climat, la préservation de la biodiversité et la libération animale. Au sujet du mot « production* » : certes, on peut s'attendre à ce que ce terme englobe aussi, entre autres, la production agricole. Mais c'est justement celle-ci qui est à l'origine de nombreux autres gaz à effet de serre. De plus, si on laisse ce terme (« production »), l'immense domaine de l'agriculture ne se cache que derrière le mot « production ».

En encourageant la captation du CO₂ par le reboisement, la renaturation et l'augmentation de la biodiversité, l'initiative en faveur d'un fonds pour le climat devient visible et tangible pour la population et elle a un effet direct sur le climat, car le CO₂ est capté sur place. Grâce à la visibilité et à la tangibilité, l'investissement dans un fonds climatique est durable. Si l'on continue de promouvoir uniquement de nouveaux facteurs de production et de mobilité moins nocifs au lieu d'investir dans la biodiversité, le climat s'effondrera malgré tout dans un avenir proche. Sans mention explicite d'investissements dans la biodiversité, l'initiative pour le climat n'a ni sens ni utilité.

Sans une mention explicite de l'agriculture, tant l'initiative en faveur du fonds pour le climat que la protection du climat et la décarbonisation seraient incomplètes dans une mesure qui n'est plus tolérable à ce stade. Nous sommes déjà restés trop longtemps inactif-ves. Telle est notre « dette » envers le pacte intergénérationnel. Si nous n'incluons pas cette question, nous aurons perdu. Nous vous demandons donc d'accepter les ajouts demandés.

* En cas de rejet de la proposition, nous demandons le remplacement du mot « production » par « chaînes de production », afin que l'agriculture soit incluse de manière plus spécifique. Par ailleurs, le point c) doit faire l'objet d'un vote séparé.

Recommandation de la Présidence : accepter sous forme de suggestion.

R-2 GABRIELA SUTER ET AL: SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ À LONG TERME – LE PS POUR LE DÉVELOPPEMENT RAPIDE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET POUR DES EMPLOIS PORTEURS D'AVENIR

L'approvisionnement en électricité de la Suisse est confronté à des défis majeurs.

Avec l'échec de l'accord-cadre, la perspective d'un accord sur l'électricité avec l'UE s'est éloignée. Sans accord, l'importation et l'exportation d'électricité sont menacées. Cela augmente le risque de pénurie d'électricité à la fin de l'hiver. Les anciennes centrales nucléaires sont arrivées en fin de vie et leur capacité (en termes de production de courant) devra bientôt être remplacée. Pour atteindre l'objectif du « zéro émission nette », l'industrie, les transports et les ménages doivent être décarbonisés le plus rapidement possible. Cela entraînera une augmentation de la consommation d'électricité.

L'objectif du PS Suisse est de parvenir le plus rapidement possible à un approvisionnement en électricité climatiquement neutre, sûr et d'un coût abordable. Pour cela, il faut maintenant investir massivement dans le développement des énergies renouvelables et dans les infrastructures.

L'appel émanant des rangs de l'UDC et du PLR en faveur d'une prolongation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires et pour de nouvelles centrales nucléaires et à gaz se fait de plus en plus pressant. De tels projets rétrogrades ne sont ni durables ni respectueux de l'environnement et empêchent toute planification judicieuse de l'approvisionnement en électricité. Les vieilles centrales nucléaires sont sujettes à des pannes et peuvent s'arrêter à tout moment de manière imprévue. Le stockage des déchets nucléaires n'est pas résolu. De nouvelles centrales nucléaires ne sont ni politiquement viables ni économiquement pertinentes. De plus, même si elles pouvaient être construites, elles arriveraient bien trop tard. De tels écrans de fumée conduiront finalement à la construction soudaine et hâtive de grandes centrales à gaz. La neutralité climatique de la Suisse s'en trouverait retardée. **Au lieu de pseudo-débats et du « *greenwashing* » de la technologie à haut risque qu'est le nucléaire, il faut maintenant une stratégie courageuse pour aller de l'avant dans le développement des énergies renouvelables, afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement nationale !** En effet, les énergies renouvelables telles que le photovoltaïque et l'éolien, intégrées dans des systèmes de « *back-up* » intelligents, sont aujourd'hui les producteurs d'électricité les plus rentables.

Un approvisionnement en électricité sûr, climatiquement neutre et d'un coût abordable constitue un avantage d'implantation majeur et, donc, une condition préalable à la création et à l'existence d'emplois attrayants. Nous ne voulons en aucun cas compromettre cela par une absence de planification ou une planification erronée. Les énergies renouvelables permettent de créer des emplois – si le secteur de l'électricité trouve des conditions-cadres favorables, telles que la prévisibilité et la sécurité des investissements.

Par conséquent, le PS Suisse demande ce qui suit au Conseil fédéral et au Parlement :

- **Fixer des objectifs de développement plus ambitieux** : il faut des objectifs plus ambitieux pour le développement des énergies renouvelables dans la loi révisée sur l'énergie et des conditions-cadres attrayantes à long terme pour accélérer massivement le développement de la production d'électricité renouvelable. La Confédération doit également y consacrer elle-même des moyens financiers. En effet, le développement des énergies renouvelables ne démarrera qu'une fois que la sécurité des investissements et de la planification sera assurée.
- **Passer à l'offensive solaire** : l'énergie photovoltaïque doit couvrir la capacité (en termes de production de courant) qui n'est plus assurée par les centrales nucléaires. Le potentiel inexploité d'énergie photovoltaïque sur les toits et les surfaces d'infrastructure est énorme. En combinaison avec des services de soutien judicieux et intelligents, il est possible de compenser les fluctuations. Non seulement les toits, mais encore les façades, les infrastructures de transport et les espaces libres font partie de toute nouvelle stratégie photovoltaïque, qui doit tenir compte de la biodiversité et du paysage. En plus d'être donnée aux bâtiments, la priorité est aussi accordée aux installations photovoltaïques au sol sur les surfaces scellées, aux installations photovoltaïques alpines axées sur la « pénurie hivernale », à l'agrivoltaïque et, dans le cadre de couplages judicieux, à la chaleur solaire.
- **Développer et promouvoir de manière ciblée les capacités de production d'électricité pour renforcer la sécurité d'approvisionnement en hiver** : les installations photovoltaïques sur les toits et les infrastructures au-dessus de la limite du brouillard et les façades photovoltaïques ainsi que l'énergie éolienne doivent être développées et encouragées de manière ciblée.
- **Optimiser l'énergie hydraulique dans le respect de l'environnement** : l'énergie hydraulique est un pilier important de l'approvisionnement en énergie renouvelable, mais son potentiel est quasi épuisé. Le développement doit se concentrer sur l'optimisation des installations existantes et sur l'ajout ponctuel d'énergie hydraulique d'accumulation, dans le respect de la nature et du paysage. Les petites centrales hydroélectriques ne sont pas seulement beaucoup trop chères : elles entraînent également de grandes pertes de biodiversité.
- **Exploiter le potentiel d'efficacité énergétique** : partout où c'est possible, il faut réduire la consommation d'électricité – remplacer rapidement les chauffages électriques à résistance par des pompes à chaleur, éteindre les éclairages inutiles (p. ex. dans les vitrines), éviter autant que possible les pertes en mode veille, appliquer les meilleurs standards aux nouveaux appareils, interdire les crypto-fermes, etc.
- **Promouvoir des technologies de stockage supplémentaires** : une approche coordonnée est également nécessaire pour le stockage – du stockage journalier au stockage saisonnier. La Suisse a besoin d'une stratégie de stockage pour développer de manière ciblée de telles capacités de stockage. Les concepts pour cela existent : l'électricité excédentaire ou les surcapacités de l'énergie photovoltaïque et

hydraulique peuvent être utilisées pendant les mois d'été pour produire de l'hydrogène ou des carburants synthétiques. Des progrès notables ont été réalisés dans la technologie des batteries, et les batteries des véhicules électriques peuvent être utilisées.

- **Assurer des services de soutien neutres en CO2** : pour une stabilisation à long terme en hiver et à court terme en cas de mauvais temps, des services de soutien neutres en CO2 doivent être mis en adjudication. Pour cela, les prestataires doivent disposer d'une marge de manœuvre aussi large que possible, afin de pouvoir mettre en œuvre des concepts innovants (p. ex. intégration de voitures électriques et d'autres accumulateurs à batterie ou stockage d'hydrogène).

Recommandation de la Présidence : accepter.

Signataires : Gabriela Suter, Aarau, conseillère nationale PS AG, Jonas Hostettler, Zurich (délégué par la section PS Zurich 3), Nico Siegrist, Zurich, député ZH (délégué par la JS Suisse)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉFÉRENDUM SUR L'IMPÔT ANTICIPÉ. ENCOURA- GER LA CRIMINALITÉ FISCALE ? NON À LA SUP- PRESSION DE L'IMPÔT ANTICIPÉ !

L'impôt anticipé existe pour que les oligarques et les gestionnaires de fortune douteux ne trichent pas avec les impôts. Le volet qui concerne les obligations doit maintenant être supprimé, ce qui favorisera la criminalité fiscale en Suisse et à l'étranger. Bien que le Conseil fédéral ait voulu l'empêcher, le lobby bancaire et financier a imposé cette décision au Parlement. C'est une gifle pour les contribuables honnêtes et cela leur coûtera des centaines de millions de francs.

1. **La suppression de l'impôt anticipé sur les obligations donne carte blanche à la criminalité fiscale.** L'impôt anticipé est ce qu'on appelle un impôt de garantie, car il permet de s'assurer que l'achat d'obligations ne puisse pas être soustrait au fisc et que tout le monde soit placé sur un pied d'égalité face à l'impôt. Il devrait désormais être supprimé sur les obligations. C'est un laissez-passer pour la criminalité fiscale en Suisse et à l'étranger. Le Conseil fédéral a reconnu ce danger et a voulu prendre d'autres mesures de sécurité pour compenser la suppression de l'impôt anticipé, mais le lobby bancaire et financier l'a empêché. Résultat : un projet qui supprime toute garantie et qui favorise ainsi la criminalité fiscale.
2. **Celles et ceux qui paient leurs impôts honnêtement devront passer à la caisse.** La suppression de l'impôt anticipé sur les obligations entraîne, selon le taux d'intérêt, des pertes fiscales annuelles de plusieurs centaines de millions de francs. L'argent va dans les poches des criminels fiscaux et des riches investisseurs suisses et étrangers. Une chose est sûre : il n'y a pas de financement compensatoire et c'est la population qui en paiera le prix. La diminution des prestations des services publics est à attendre.
3. **L'Administration fédérale des contributions d'Ueli Maurer minimise systématiquement les pertes fiscales.** Le calcul de la Confédération concernant les pertes n'est pas défendable. Ce projet est une bombe à retardement en matière de politique financière qui explosera dès que le niveau des taux d'intérêt remontera. Les pertes réelles seront alors plusieurs fois supérieures à ce qu'affirme le Département des finances d'Ueli Maurer. En outre, la droite a complètement surchargé le projet : une autre partie du droit de timbre doit désormais être supprimée avec le droit de timbre de négociation sur les obligations. Et, au dernier moment, les fonds dits « obligataires » ont été exclus de l'impôt anticipé.

4. **Le projet n'apporte rien à notre économie, ce sont les multinationales et les criminels fiscaux qui en profitent.** La suppression de l'impôt anticipé encourage la spéculation et profite aux multinationales dans leurs magouilles financières. Cela ne crée pas d'emplois et les PME, qui sont importantes pour l'économie réelle, ne reçoivent rien non plus. De plus, cela fragilise l'État et les services publics.
5. **Cette réforme s'inscrit dans un plan plus grand dont le but final est que seuls les salaires, les rentes et la consommation soient encore imposés, au détriment du financement solidaire des services publics.** Un document stratégique du Département fédéral des finances du conseiller fédéral Ueli Maurer le montre : Economiesuisse et consorts veulent, par le biais de nouveaux projets, faire en sorte que la finance et les multinationales ne paient plus d'impôts du tout. Au lieu de cela, seuls les salaires, les retraites et la consommation doivent être imposés, réduisant ainsi les ressources de l'État. La suppression de l'impôt anticipé sur les obligations s'inscrit dans ce plan.

Conclusion : pour barrer la route à la suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et éviter ainsi davantage de criminalité fiscale, le référendum doit être lancé.

Recommandation du Comité directeur⁶ : Lancement de référendum sur l'impôt anticipé (à la majorité des 2/3).

⁶ Le lancement de référendums populaires requiert une majorité des deux tiers des votant-e-s, conformément à l'art. 15, al. 8e des statuts.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES ET ÉLECTIONS

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE À LA VICE-PRÉSIDENCE DU PS SUISSE (DÉMISSION D'ADA MARRA)

Ada Marra quitte la Vice-présidence du PS Suisse après trois ans d'activité. Nous remercions sincèrement Ada pour son engagement pour notre Parti.

Élisabeth Baume-Schneider, conseillère aux État jurassienne, se présente à l'élection du siège vacant (cf. curriculum vitae et lettre de motivation à la page suivante).

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose une élection publique à la Présidence, conformément à l'article 9 du Règlement du Congrès.

Lettre de motivation

Chères et chers camarades,

En premier lieu je souhaite exprimer mon affectueuse et solidaire gratitude à l'égard de Ada Marra qui quitte la vice-présidence du parti. Ses luttes, son discours sans équivoque et son engagement militant sont autant d'invitations à continuer à nous mobiliser pour une société plus juste.

Avant de soumettre ma candidature, je concède volontiers avoir traversé une phase de doutes et d'hésitations ; l'envie et la responsabilité de m'engager l'ont emporté et je me réjouis de solliciter votre confiance.

Avec une fidélité inconditionnelle aux valeurs féministes et aux valeurs de gauche, avec reconnaissance à l'égard du parti socialiste jurassien qui m'a régulièrement soutenue, je souhaite contribuer à ce que nos aspirations politiques aillent bien au-delà des slogans et se traduisent pas des actions concrètes et utiles pour améliorer la situation des personnes les plus vulnérables en Suisse et dans le monde et pour prendre nos responsabilités face à l'urgence climatique.

Face aux enjeux de société, face à la situation sanitaire qui a certes révélé de magnifiques élans de solidarité, mais qui a aussi clivé la société et mis à mal notre culture de la concertation et de respect mutuel, je suis pétrie de l'intime conviction qu'il y a lieu de militer, de résister, de dénoncer, de contester, d'argumenter, de convaincre, de prendre la parole et surtout de donner envie à d'autres, de la saisir cette parole militante en faveur d'une véritable prospérité partagée.

La rue n'a pas le monopole de la parole libre ; en tant que socialistes, nous pouvons agir dans les lieux institutionnels où les décisions se prennent. Grâce à nos convictions, nos arguments, nos expériences respectives, nous pouvons développer une intelligence collective, une stratégie politique pour faire face aux politiques d'austérité ou de cadeaux fiscaux dont les partis de droite sont de plus en plus friands, et ce de manière décomplexée par rapport aux injustices et aux discriminations qui en découlent.

Avec en quelque sorte, encore et toujours une insatiable volonté, une énergie inapaisée face aux injustices, j'ai besoin de m'engager pour ériger la justice sociale et environnementale, comme phare de nos politiques publiques.

Que ce soit la réforme AVS21, le droit de timbre, le manque crasse de structures d'accueil pour la petite enfance, la nécessité d'investir massivement en faveur du climat, le besoin d'adapter le droit pénal en matière d'infractions sexuelles, les sujets et les dossiers ne manquent pas ; la liste n'est de loin pas exhaustive !

J'aime le débat d'idées et si le Congrès me fait confiance, j'aurai la chance de rejoindre de fortes personnalités au sein de la présidence et de travailler en bonne intelligence avec Mattea et Cédric, avec mes camarades et avec les membres du secrétariat.

Mon âge, ma vie de femme engagée, ma longue expérience d'un exécutif cantonal, ma réalité de militante jurassienne représentant un petit canton frontalier et mon attachement aux

Franches-Montagnes, une région à la ruralité moderne, sont autant d'éléments qui me permettront de contribuer à développer des réflexions et actions riches en diversité et à apporter ma contribution pour mettre en œuvre la politique du parti.

Mon parcours de vie m'amène à observer avec pragmatisme et malheureusement quelques inquiétudes que si nous avons grâce à notre militantisme solidaire et des arguments imparables, gagné quelques conquêtes significatives, le chemin à parcourir de manière collective est encore gigantesque pour voir s'esquisser et s'ancrer dans la vie quotidienne des femmes et des hommes le terreau fertile d'une véritable politique socialiste empreinte des valeurs de dignité et permettant à chacune et à chacune d'avoir sa place dans la société. Je souhaite parcourir ce chemin à vos côtés.

En vous remerciant de l'attention porté à ma candidature et en restant volontiers à disposition, je vous adresse chères et chers camarades une pleine brassée d'amitié militante.

Elisabeth Baume-Schneider

Baume-Schneider Elisabeth

1963 La Theurillatte 41
2345 Les Breuleux

079/ 504 20 47

Elisabeth.baume-schneider@parl.ch

24 décembre
Mariée
2 enfants adultes



Titulaire d'un master en sciences sociales et gestion du personnel de l'Université de Neuchâtel, mon parcours professionnel et politique prend enracinement dans mon envie et ma volonté de m'engager pour une société plus juste, inclusive et ouverte sur la diversité et la singularité. Mes intérêts et mes expériences sont constitutifs d'une expertise dans le domaine des politiques de la formation et des politiques sociales. Je m'intéresse aux enjeux de politique environnementale et climatique.

J'apprécie la lecture, la nature, la vie de famille et les relations sociales ; je m'engage volontiers dans des projets associatifs.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE

- Décembre 2020** **Conseillère aux Etats**
- Membre de la commission de la science, de l'éducation et de la culture
 - Membre de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
 - Mandats & engagements : CSIAS, Conseil de l'Université de Neuchâtel, Alliance Enfance, Conseil de Fondation Théâtre du Jura, Conseil de Fondation HETSL, Conseil d'administration des CJ, Conseil d'administration du Café du Soleil, Fondation RERO+, Au P'tit Plus)
- 2016- juin 2020** **Directrice de la Haute école de travail social et de la santé | HETSL | Lausanne HES-SO, Haute école spécialisée de Suisse occidentale**
- Bonnes connaissances du système suisse de formation, du réseau des hautes écoles en général et vaudoises en particulier
 - Management d'une haute école spécialisée ; compréhension des enjeux académiques et administratifs ; analyse et résolution de situations complexes
- 2003 – 2015** **Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports de la République et Canton du Jura**
- Travail avec le groupe parlementaire et le parti socialiste cantonal ; travail dans un collège gouvernemental ; capacité d'écoute et de dialogue, esprit de synthèse, résistance au stress
 - Management d'un département ; développement de projets et compétences décisionnelles
 - Contacts avec la presse
- 2001 – 2002** **Responsable du secteur insertion – Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura**
- Elaboration d'un concept cantonal de mesures d'insertion sociale ; participation à la rédaction des textes légaux y relatifs et organisation d'un réseau de partenaires
- 2000 – 2001** **Présidente du Parlement jurassien et priorité portée sur la vie de famille**
- Conciliation vie familiale et vie politique avec la naissance de notre second enfant
 - Compréhension du travail d'un organe législatif dans le cadre de deux législatures
- 1988 – 2000** **Activités d'assistante sociale et de responsable de service**
- Aide sociale individuelle, mandats tutélaires, étroits contacts avec les autorités communales et cantonales.
 - Programme d'intégration des élèves à besoins particuliers

ADOPTION DU BUDGET 2022

Budget 2022

Budget 2022

	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
Recettes	6'758'003	5'469'144	7'306'407
Cotisations	2'262'491	2'272'950	2'311'300 ¹⁾
Cotisations des membres	1'985'344	1'977'950	2'026'300
Versements de solidarité	277'147	295'000	285'000
Récolte de fonds	3'515'126	2'078'494	2'837'007 ²⁾
Dons des membres	952'449	505'000	804'601
Dons des bienfaiteurs(trices)	1'810'883	1'439'494	1'571'406
Dons divers	751'794	134'000	461'000
Legs	-	-	-
Ventes	231'506	181'400	190'800 ³⁾
Autres recettes	505'880	569'500	546'200 ⁴⁾
Dissolution des provisions	243'000	366'800	1'421'100 ⁵⁾
Dépenses	6'755'764	5'467'611	7'305'926
Frais de production	141'718	207'300	256'300 ⁶⁾
Médias	123'397	141'300	160'300
Courriels pour les membres	18'321	26'000	56'000
Nouveaux projets de recherches de fonds	-	40'000	40'000
Coût d'achat des marchandises	58'963	6'000	500
Prestations de tiers	272'034	313'060	649'078 ⁷⁾
Frais de personnel et assurances sociales	2'744'198	2'903'333	3'980'308 ⁸⁾
Autres frais de personnel	117'758	160'880	158'580 ⁹⁾
Frais de location	260'403	286'472	326'840 ¹⁰⁾
Entretien, réparations, leasing	38'207	65'500	67'600 ¹¹⁾
Assurances choses, taxes	5'225	5'500	5'500
Frais administratifs	466'444	419'000	649'640 ¹²⁾
Frais informatiques	91'555	110'200	106'700 ¹³⁾
Frais publicitaires (campagnes)	188'429	80'700	393'700 ¹⁴⁾
Frais divers du parti	355'630	445'716	398'180 ¹⁵⁾
Approvisionnement des provisions	1'777'000	196'000	114'000 ¹⁶⁾
Amortissements	227'602	254'600	170'000 ¹⁷⁾
Résultat financier	12'386	13'350	29'000
Résultat extraordinaire	-1'791	-	-
Résultat annuel	2'239	1'533	480

Centre de coûts

Budget 2022 - Centre de coûts

	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022
Parti	2'189'415	1'657'720	1'695'000 ¹⁸⁾
Cotisations	2'246'786	2'258'450	2'296'800
Dons	957'942	505'000	804'601
Dépenses courantes	-70'675	-81'040	-61'000
Frais de personnel et généraux	-713'580	-730'338	-746'641
Congrès	-70'735	-76'000	-218'750
AD	-17'633	-66'000	-
Conseil du parti	-	-	-46'600
Projets de développement	-	-	-150'000
Dépenses présidence	-13'277	-13'000	-31'550
Dépenses des commissions	-4'719	-10'000	-10'000
Indemnités de la présidence yc dépenses	-75'835	-83'612	-96'020
Dépenses de la vice-présidence	-26'040	-30'240	-30'240
Relations internationales	-7'284	-13'500	-15'600
Papier sur le climat	-404	-2'000	-
Concept économique	-15'132	-	-
Formation	-137'158	-164'278	-167'772 ¹⁹⁾
Frais de personnel et généraux	-92'029	-111'678	-114'672
CoCo	-5'448	-15'000	-
Formation interne	-2'821	-11'100	-18'100
Université d'été	-10'600	-5'000	-6'000
Développement de membres	-14'855	-6'500	-7'500
Economie & démocratie	-120	-5'000	-5'000
Séminaire sur la politique communale	-11'286	-10'000	-11'500
Conférence PS des villes suisses	-	-	-5'000
PS60+	-88'703	-113'593	-117'801 ²⁰⁾
Frais de personnel et généraux	-70'081	-74'393	-70'301
Dépenses courantes	1'560	4'600	-2'200
Dépenses de la présidence	-7'440	-7'000	-7'000
CD/AD/conférences	-12'041	-19'500	-22'650
Rencotres thématiques/campagnes	-701	-17'300	-15'650
PS Migrant-es	-76'541	-89'533	-75'990 ²¹⁾
Frais de personnel et généraux	-69'933	-74'033	-60'490
Dépenses courantes	-6'608	-10'000	-10'000
Dépenses de la présidence	-	-5'500	-5'500
JS/Juso	-181'306	-200'823	-196'984 ²²⁾
Frais de personnel et généraux	-181'306	-200'823	-196'984
PS Femmes*	-88'600	-145'880	-139'511 ²³⁾
Frais de personnel et généraux	-81'424	-86'880	-86'511
Courriels du PS Femme*	7'630	2'500	2'500
Dépenses courantes	-1'210	-5'000	-5'000
Dépenses de la présidence	-4'580	-7'500	-7'500
Assemblée des membres	-9'161	-18'000	-18'000
Campagnes	-197	-21'000	-25'000
50 ans du droit de vote des femmes	342	-10'000	-

	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	
PS queer	-	-20'117	-32'014	24)
Frais de personnel et généraux	-	-15'117	-27'014	
Dépenses courantes	-	-5'000	-5'000	
Publications	-231'634	-300'783	-511'640	25)
links	-132'284	-156'258	-165'334	
socialistes	-66'728	-96'325	-96'007	
ps.ch	-32'622	-33'000	-38'600	
Raport annuel	-	-10'200	-10'700	
Archives photographiques	-	-5'000	-1'000	
Portail médias	-		-200'000	
Campagnes et communion	-1'829'506	-808'060	-773'624	26)
Frais de personnel et généraux	-612'557	-636'110	-1'000'824	
Dépenses courantes	-2'280	-5'000	-5'000	
Campagnes	-816'796	-120'000	-200'000	
Journaux de votations	-19'895	-30'000	-43'600	
Référendums	-227'434	-70'000	-295'000	
Initiatives	-129'033	-170'000	-712'000	
Elections 2023	-203'135	-	-60'000	
Récolte de fonds en ligne	124'624	53'050	339'800	
Dissolution Provisions campagnes/élections	57'000	170'000	1'203'000	
Mobilisation	-476'688	-474'837	-451'098	27)
Frais de personnel et généraux	-499'832	-512'637	-493'598	
Dépenses courantes	-56'386	-15'300	-13'500	
Campagnes de mobilisation parti cant./sect.	79'530	53'100	56'000	
Récolte de fonds	1'222'738	811'717	771'915	28)
Frais de personnel et généraux	-339'845	-401'777	-505'491	
Diss./approvisionnement des provisions	-73'001	-6'000	-74'000	
Résultat de la collecte de fonds	1'810'883	1'439'494	1'571'406	
Legs/nouveaux projets récolte de fonds	-	-40'000	-40'000	
Part revenant aux partis cantonaux	-175'300	-180'000	-180'000	
Assainissement financier	-300'000	-150'000	-	
Résultat Shop	222	-	-	
Résultat annuel	2'239	1'533	480	

Commentaire sur le budget 2022

Le budget 2022 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse.

1. Cotisations

Le calcul des cotisations des membres est basé sur le nombre de ceux-ci au début de 2021 et tient compte d'une légère augmentation. Les partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations au parti national. Les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux sont légèrement augmentés en fonction des crédits effectifs des années précédentes.

2. Récolte de fonds

Les dons des membres sont présentés « net », tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). La budgétisation des dons tient compte des recettes réelles des années précédentes. Au cours des dernières années, celles-ci ont pu être augmentées et, dans certains cas, ont largement dépassé les recettes prévues au budget. Cette circonstance a été prise en compte dans le budget 2022. Les recettes totales provenant des dons ont été budgétisées à un niveau nettement plus élevé (d'environ 740 000 francs) qu'en 2021, conformément aux résultats effectivement obtenus et sur la base des campagnes prévues.

Des recettes supplémentaires sont prévues au budget, notamment dans le domaine de la collecte de fonds en ligne. Les recettes dans ce domaine ont pu considérablement augmenter ces dernières années grâce à une collaboration plus étroite entre les domaines de la collecte de fonds et celui des campagnes. Ces recettes sont comptabilisées sous dons divers. Cela comprend également les recettes obtenues grâce à l'appel de dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* ainsi qu'aux membres des Femmes* socialistes suisses et du PS60+.

3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'encarts, de suppléments ou de publications sont inscrites conformément au budget de l'année précédente. Les recettes comprennent en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales ainsi que les recettes de manifestations prévues.

4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien versées par les communes ou les cantons où sont organisés les apéritifs des Congrès. Les indemnités versées par le groupe parlementaire socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations de la secrétaire générale et du secrétaire général, des responsables des médias, de la responsable des finances et de la responsable des ressources humaines sont inférieures aux valeurs inscrites au budget 2021. Cela est notamment dû au fait que la part des postes à temps plein du groupe parlementaire dans le nombre total de postes à temps plein est plus faible.

5. Dissolution des provisions

En 2022 seront libérées des provisions existantes pour un montant total de 1 420 000 francs :

Environ 1 265 000 francs pour la campagne de votation relative au référendum sur le droit de timbre, pour les initiatives prévues (égalité, place financière), pour les postes supplémentaires dans le domaine des campagnes et de la formation approuvés avec un crédit supplémentaire, ainsi que pour les projets de développement. La dissolution en faveur des initiatives se fait en partie à charge des provisions provenant des contributions de soutien de la Banque Raiffeisen et de la Mobilière.

Des provisions d'un montant d'environ 110 000 francs seront également libérées pour couvrir les amortissements résultant des investissements dans la nouvelle base de données de récolte de fonds, dans l'outil de campagne de mobilisation étendu utilisé pour l'administration des missions des bénévoles ainsi que pour le développement de la collecte de fonds.

Seront en outre dissoutes des provisions d'un montant total d'environ 45 000 francs en faveur de campagnes des Femmes* socialistes suisses et du PS60+ ainsi que pour les coûts de services de conseil liés à l'introduction d'un modèle d'organisation non hiérarchique au sein du Secrétariat central. En septembre 2020, sur décision du personnel et du Secrétariat général, en consultation avec la présidence, des formes de collaboration holocratiques et auto-organisées ont été introduites. Celles-ci permettent à tous les collaborateurs/trices de travailler avec plus d'autonomie et d'assumer davantage de responsabilités, deux éléments que le personnel appelle de ses vœux depuis longtemps.

6. Frais de production

En raison de la hausse du prix du papier, les coûts de production de *links*, de *socialistes* et de *ps.ch* sont inscrits à un niveau plus élevé qu'en 2021. Trois journaux de votations sont prévus pour 2022.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes* et aux Femmes* socialistes suisses ainsi que les dépenses pour les mailings envoyés dans le cadre des campagnes.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec la brochure indiquant comment léguer tout ou partie de son testament au PS ainsi que pour des projets portant sur le développement continu de la récolte de fonds. En 2022, les dépenses seront couvertes par les provisions prévues à cet effet.

7. Prestations de tiers

Les dépenses comprennent entre autres les rémunérations versées à des agences dans le cadre des campagnes et des projets, les rétributions versées pour les projets de formation ainsi que pour la mise en page, la relecture/l'édition et le placement d'annonces dans les publications. Les traductions comprennent les services de tiers et les traductions

simultanées pour les Congrès ainsi que les conférences et réunions/manifestations du PS60+. À quoi s'ajoute la traduction en langue des signes à l'occasion des Congrès ainsi que pour le contenu du site web en langue des signes et en langage élémentaire.

L'augmentation des honoraires est due notamment à la hausse des dépenses dans le domaine des campagnes, dans le cadre de la votation relative au référendum sur le droit de timbre et aux initiatives prévues, ainsi que pour les projets de développement et le portail médias prévu.

Les surcoûts pour les traductions sont dus à des traductions supplémentaires en italien pour les Congrès. En plus de la traduction en langue des signes allemande et française, une traduction en langue des signes italienne est désormais également prévue.

8. Frais de personnel et assurances sociales

Par rapport au budget 2021, le pourcentage de postes total (groupe parlementaire non inclus) augmente d'environ 865 %, à 3253 % (stages inclus ; 3883 % si groupe parlementaire inclus). En conséquence, en 2022, les frais de personnel devraient augmenter (groupe parlementaire non inclus) de quelque 1,08 mio, pour atteindre un total d'environ 4,0 mio de francs.

L'augmentation du pourcentage de postes (calculé au prorata du temps de travail annuel) par rapport au budget de l'année précédente s'explique notamment par des augmentations dans les domaines des Services centraux (40 %), du soutien aux partis (60%), de la formation (40 %), du PS queer (10 %), des publications (100 %), des campagnes (530 %), de la collecte de fonds (80 %) et pour les projets de développement (70 %). Les changements sont détaillés dans les différents centres de coûts. La durée de la majorité (environ 700 %) des postes supplémentaires est limitée à la fin de l'année électorale 2023.

9. Autres frais de personnel

Les autres frais de personnel correspondent au budget 2021.

10. Frais de location

Les frais de location sont supérieurs à ceux du budget 2021. Avec les nouvelles structures, un Congrès d'un jour et un autre de deux jours sont prévus en 2022, ce qui, avec les frais de locaux externes pour le Conseil du parti, entraînera des coûts supplémentaires par rapport à 2021. Par ailleurs, outre la Journée de politique communale, le soutien à la Conférence PS des villes suisses et les dépenses supplémentaires pour les organes sont désormais pris en compte.

11. Entretien, réparations, leasing

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Sont pris en compte deux Congrès du parti, les réunions du Conseil du parti ainsi que les séminaires de formation et les réunions et événements des organes.

12. Frais administratifs

Le total des frais administratifs pour 2022 est supérieur aux valeurs inscrites au budget 2021. En particulier, les imprimés, les frais d'affranchissement et les honoraires pour la certification des signatures recueillies dans le cadre des initiatives prévues entraînent les dépenses supplémentaires indiquées.

13. Frais informatiques

Les dépenses informatiques (licences et maintenance), budgétisées à environ 106 000 francs, sont relativement stables par rapport à 2021.

14. Frais publicitaires

Les frais publicitaires incluent notamment les coûts prévus pour les annonces et les campagnes publicitaires dans la presse, les campagnes d'affichage et les campagnes en ligne pour les votations, les référendums et les initiatives. Cela inclut notamment aussi les campagnes sur les médias sociaux dans le cadre de la votation relative au référendum sur le droit de timbre, des initiatives prévues et d'autres campagnes, y compris celles des Femmes* socialistes suisses.

15. Frais divers du parti

Le budget prévu pour les autres frais du parti est moins élevé qu'en 2021.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est prise en compte avec le montant maximal sur la base des recettes budgétisées provenant de la récolte de fonds. Les règlements adoptés à la fin de l'année 2019 sur la participation des partis cantonaux à la récolte de fonds du PS Suisse servent de base de calcul. La participation effective dépendra des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2022.

Les contributions versées à des organisations, qui comprennent entre autres les contributions de campagne aux comités et aux associations de soutien, sont fixées à un niveau moins élevé en 2022. En contrepartie, les autres dépenses d'ordre événementiel sont fixées à un niveau plus élevé, avec la tenue d'un Congrès de deux jours et les dépenses pour le nouveau Conseil du parti.

Le budget 2022 prévoit une cotisation de membre à l'Alliance progressiste (PA). Avec effet rétroactif à partir de 2018, l'adhésion au Parti socialiste européen (PSE) par des États non membres de l'UE n'est plus possible. C'est pourquoi cette contribution est supprimée, du moins pour l'instant.

16. Approvisionnement des provisions

Dans le budget 2022, la constitution de provisions est prévue pour la base de données de collecte de fonds, conformément aux règlements mentionnés au point 15.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent

alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont comptabilisés directement en tant que provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Conseil de parti, qui en informe le Congrès. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique « Dissolution des provisions ».

17. Amortissements

Les amortissements pour les systèmes exploités en interne – système de gestion des données des membres, base de données de récolte de fonds, outil de la campagne de mobilisation – diminuent en raison de la baisse des investissements après des investissements initialement élevés et d'amortissements plus élevés en conséquence dans un passé récent. La mise en place d'un nouveau site web est retardée et ne se fera qu'en 2022. Comparativement aux estimations précédentes, les coûts prévus pour cela seront moins élevés.

Centres de coûts

D'un montant total de 1 392 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel Support et IT ainsi que Finances/Controlling et Ressources humaines, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port), ainsi que les dépenses informatiques et les amortissements – sont relativement stables par rapport à l'année précédente. Un pourcentage de postes – n'incluant pas les apprentis – correspondant à environ 600 % (année précédente : 560 %) est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Un pourcentage de postes de 20 %, qui était prévu dans le domaine soutien en 2021, sera comptabilisé dans les ressources humaines en raison de l'augmentation de la charge de travail et de l'augmentation du personnel. En outre, une personne a été embauchée à titre temporaire dans le domaine Support, car le poste de stage à long terme n'a pas pu être repourvu à la mi-2021. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

18. Parti

Les prévisions de recettes se font sur la base du nombre de membres au début de l'année 2021 et tiennent compte d'une légère croissance du nombre de membres. Les dons des membres sont distribués proportionnellement à la part du produit total de la collecte selon une moyenne établie sur plusieurs années précédentes et sont budgétés à un niveau plus élevé que l'année passée. Pour la planification des revenus de la collecte de fonds, voir le commentaire sur la collecte de fonds et sur le centre de coûts Récolte de fonds.

La mise en œuvre des nouvelles structures conformément à la décision du Congrès du 28 août 2021 entraînera des dépenses supplémentaires pour l'organisation et la tenue des réunions des instances statutaires du parti. Les coûts d'organisation des Congrès du parti (2022 : un Congrès d'un jour et un Congrès de deux jours chacun) et des réunions du Conseil de parti sont plus élevés que ceux des Congrès et des Assemblées des délégués qui avaient cours jusqu'à présent. À côté du français et de l'allemand, des traductions en italien sont désormais prévues pour les Congrès du parti. L'interprétation simultanée en langue des signes sera désormais assurée également en italien lors des Congrès. Des fonds sont désormais affectés à des projets de développement. Ceux-ci se situent à la jonction entre la communication, la campagne et le travail du parti. Ils sont destinés à renforcer le PS et à permettre la réalisation de projets (exploratoires). Les frais de fonctionnement de la présidence sont fixés à un niveau plus élevé, car des ressources pour des études ont également été budgétisées. La rémunération de la présidence augmente par rapport à 2021. Elle a été sous-estimée par erreur dans le budget 2021.

Contrairement aux 20 % initialement prévus dans le budget 2021, un poste a été pourvu à 60 % pour le soutien du parti. Ce projet est cofinancé par la coprésidence. Un supplément de 20 % de pourcentage de postes est prévu en 2022 pour soutenir les nouveaux organes du parti. En outre, un poste à 70 % est prévu pour les projets de développement.

Le pourcentage de postes d'environ 450 % (année précédente : 390 %) au total est légèrement supérieur à celui de 2021.

19. Formation

Le budget alloué à la formation est en ligne avec le budget 2021.

Les frais de personnel (correspondant à un pourcentage de postes d'environ 90 %, contre environ 50 % en 2021, stage(s) non inclus) et les coûts matériels comprennent les frais liés à la tenue de l'université d'été, à l'élaboration de modules pédagogiques pour les sections et les Partis cantonaux, à la tenue de la Journée de politique communale du PS Suisse et au soutien de la Conférence PS des villes suisses. Ce groupe de centres de coûts comprend également des projets dans le domaine du recrutement ainsi que dans le domaine Économie et démocratie. Les pourcentages de postes supplémentaires concernent un engagement temporaire pour des projets en lien avec la promotion du parti en Suisse romande, lequel engagement a été approuvé avec un crédit supplémentaire en 2021 et durera jusqu'à fin août 2022. Ces postes supplémentaires sont financés par des provisions conformément au crédit additionnel.

20. PS60+

Le total des dépenses est légèrement supérieur au budget 2021. Il couvre toujours un pourcentage de postes global de 40 %, les indemnités pour les réunions du Comité ainsi que les charges de biens et services (frais matériels, charges administratives) pour les conférences, les événements thématiques et les campagnes.

21. PS Migrant-e-s

Comme en 2021, un pourcentage de postes de 40 % est prévu. La réduction des dépenses est due au renouvellement du poste et à une charge proportionnellement plus faible avec les frais généraux. Les frais généraux de fonctionnement ainsi que les frais de fonctionnement et les dépenses pour la présidence et le Comité directeur restent inchangés.

22. Jeunesse socialiste suisse

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour la secrétaire centrale de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut de la présidente de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux (au prorata) des collaborateurs/trices de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 15 000 francs.

23. Femmes* socialistes suisses

Le budget des Femmes* socialistes comprend, comme précédemment, un pourcentage de postes de 50 % (10 % supplémentaires sont financés par le groupe parlementaire PS). Les dépenses nettes pour les différentes campagnes sont légèrement plus élevées qu'en 2021 et comprennent déjà la dissolution de provisions existantes. Les frais engagés pour les assemblées et la rémunération des comités restent inchangés.

24. PS queer

Sur décision du Congrès qui s'est tenu le 28 août 2021, le nouvel organe devrait commencer ses activités au début de 2022. Un pourcentage de postes de 20 % sera affecté à la mise en place.

25. Publications

Les coûts globaux des publications *links* (6 éditions), *socialistes* (4 éditions) et *ps.ch* (4 éditions) sont supérieurs à ceux du budget 2021. Depuis 2016, le mailing envoyé aux lectrices et aux lecteurs de *links* et de *socialistes*, qui par le passé générait chaque fois une recette nette, est envoyé une fois par an et est planifié sur la base des années précédentes. Après qu'une analyse de fond des journaux membres (enquête auprès des lecteurs) a été réalisée en 2020/2021, le budget 2022 prévoit des fonds pour la relance de la mise en page de *links* et de *socialistes*. Contrairement à ce qui était prévu initialement, cette relance n'a pas eu lieu en 2021 déjà. Les surcoûts résultent notamment de l'augmentation du prix du papier. Le développement d'un portail médias est prévu.

La rédaction des publications équivaut à un pourcentage de postes total d'environ 160 % (année précédente : 60 %). Un pourcentage de postes de 200 % concerne le développement d'un portail médias. Celui-ci est prévu à partir du milieu de l'année 2022 et est inclus au prorata à 100 % dans le budget.

26. Campagnes et communication

Dans le domaine Campagnes, les coûts matériels comprennent les dépenses pour la production du matériel de vote, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions médiatiques, la planification et la réalisation de campagnes d'annonces et d'affichage et d'activités en ligne, ainsi que la publication des journaux de votations. Trois journaux de votations sont prévus pour 2022. Un pourcentage de postes d'environ 870 %, sans les stages, est prévu pour 2022 (année précédente : 335 %, y compris l'initiative sur la transparence, jusqu'en 2021) dans le domaine Campagnes. Un pourcentage de postes de 140 % concerne les postes approuvés en 2021 avec un crédit supplémentaire et jusqu'à la fin de 2023, qui sont financés par des provisions. En outre, des postes temporaires correspondant à un pourcentage d'environ 300 % sont prévus pour la votation relative au référendum sur le droit de timbre et les initiatives prévues. En contrepartie, le poste en lien avec l'initiative sur la transparence est supprimé. Seront créés un nouveau poste pour la gestion des données et la modération des commentaires (25 %) ainsi qu'un poste qui sera responsable des campagnes quotidiennes (60 %) et permettra ainsi au parti de réagir rapidement à l'actualité (par exemple : pétition pour l'Afghanistan). En outre, les pourcentages de poste de deux responsables de campagne seront chacun augmentés de 10 % dans la perspective des élections de 2023.

Les points focaux du budget des campagnes 2022 sont les suivants : votations relatives au référendum sur le droit de timbre, à la loi sur l'aide aux médias, à l'initiative pour les glaciers et à l'initiative sur les avions de chasse. Deux autres initiatives sont également prévues, une

initiative en faveur de l'égalité des genres (initiative sur les crèches) et une initiative pour une place financière durable. Sont pris en compte, en plus des ressources pour les quatre dates de votation prévues et les éventuels référendums, les coûts matériels pour la préparation de la campagne électorale de 2023.

Des provisions d'un montant total de 1 200 000 francs seront libérées en faveur du référendum sur le droit de timbre, des initiatives prévues, des postes susmentionnés approuvés avec un crédit supplémentaire et des projets de développement.

Depuis 2018, les coûts fixes de la récolte de fonds en ligne sont gérés dans le domaine campagnes et communication. Sont prévues pour 2022 des recettes nettes provenant de la récolte de fonds en ligne à hauteur d'environ 340 000 francs. Les recettes provenant des récoltes de fonds électroniques liées aux campagnes sont imputées pour deux tiers à ces recettes prévues et utilisées pour un tiers pour des mesures supplémentaires en lien avec la campagne concernée. Pour la planification des revenus de la collecte de fonds en ligne, voir le commentaire sur la collecte de fonds et le centre de coûts Récolte de fonds.

27. Mobilisation

Les dépenses liées aux campagnes de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales – sont affectées à ce groupe de centres de coûts.

Dans le segment mobilisation, environ 260 % (chiffre stable) de pourcentage de postes (hors stages) sont prévus pour 2022.

28. Récolte de fonds

Les recettes provenant des récoltes de fonds sont budgétisées en tenant compte des rendements réels des années précédentes. Grâce à la professionnalisation de la collecte de fonds au cours des dernières années, aux économies réalisées au niveau de la production ainsi qu'à l'étroite collaboration entre les domaines Récolte de fonds et Campagnes, les revenus ont pu être considérablement augmentés, ce qui, ces dernières années, a conduit dans certains cas à des revenus supplémentaires extraordinaires par rapport au budget. En raison de cette évolution et sur la base des campagnes prévues, les revenus de la collecte de fonds sont prévus à la hausse pour 2022 et les années suivantes.

Dans le centre de coûts Récolte de fonds est prévu un pourcentage de postes de 320 % (année précédente : 240 %) au total. Une augmentation de 80 % du pourcentage de postes est prévue pour la conception et la mise en œuvre de la collecte de fonds pour les campagnes prévues et en vue des élections de 2023. Le poste prévu contribuera de manière importante à l'augmentation des revenus de la collecte de fonds.

La distribution aux partis cantonaux au titre de participation à la récolte de fonds du PS Suisse est prise en compte avec le montant maximal sur la base des recettes budgétisées provenant de la récolte de fonds. Les nouveaux règlements sur la participation des partis cantonaux à la récolte de fonds du PS Suisse, adoptés lors de la Conférence de

coordination du 29 novembre 2019, servent de base de calcul. La participation effective dépendra des recettes nettes réelles de la récolte de fonds en 2022.

Sur les provisions existantes pour les projets de récolte de fonds, 80 000 francs seront libérés en 2022, cela pour couvrir les amortissements sur l'investissement dans la nouvelle base de données pour la récolte de fonds et pour les mesures relatives aux nouveaux projets de récolte de fonds et au guide testamentaire nouvellement réédité. Par ailleurs, des provisions relatives à de futurs investissements sont constituées sur la base des règlements susmentionnés.

Recommandation du Comité directeur : Adoption du Budget 2022.

BUDGET 2022 : CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE (RÉFÉRENDUM SUR L'IMPÔT ANTICIPÉ)

Contexte

L'impôt anticipé est ce que l'on appelle un impôt de sûreté (ou impôt de garantie), prélevé à l'avance et remboursé après déclaration. Il est prévu que le volet qui impose les obligations soit supprimé. Cela constitue un laissez-passer pour la criminalité fiscale en Suisse et à l'étranger. Le Conseil fédéral a reconnu ce danger et a voulu prendre d'autres mesures de sécurité, mais le lobby bancaire et financier l'en a empêché. Résultat : un projet qui supprime toute sûreté (garantie) et qui favorise ainsi la criminalité fiscale.

Les contribuables honnêtes paieront les pertes fiscales. La suppression de l'impôt anticipé sur les obligations entraîne, selon le taux d'intérêt, des pertes fiscales annuelles de plusieurs centaines de millions de francs. L'argent va dans les poches des criminels fiscaux et des riches investisseurs suisses et étrangers. Une chose est claire : il n'y a pas de financement compensatoire, c'est la population qui paiera – soit via une augmentation des taxes et des impôts, soit via une réduction des prestations.

Pour le PS, un référendum contre ce passe-droit accordé à la criminalité fiscale est impératif. Avec le référendum contre la suppression du droit de timbre, qui sera soumis au vote en février, nous essayons déjà de mettre un frein aux projets de démantèlement de la droite. La réforme de l'impôt anticipé le montre : à lui seul, un référendum ne suffit pas pour lutter contre la « politique des privilèges » de la droite. Le grand projet de la droite est d'exonérer totalement le capital et de taxer uniquement les salaires, les rentes et la consommation. Mais si, grâce aux référendums du PS, après la question du droit de timbre, la réforme de l'impôt anticipé échoue elle aussi, la pression augmentera pour mettre un terme définitif à l'orgie de baisses d'impôts de la droite et pour stopper son grand projet. Après le succès des campagnes de votation contre la RIE III et contre l'arnaque de l'augmentation des déductions pour enfants, cette campagne-ci démarre sous les meilleurs auspices.

La Présidence du PS Suisse a donc décidé, en novembre, de lancer un référendum. Une proposition en ce sens sera présentée lors du Congrès du 5 février 2022. La récolte des signatures a dû débuter immédiatement après la publication dans la Feuille fédérale, le 28 décembre, en raison des délais impartis.

La phase de récolte de signatures, compliquée, et la préparation en vue de la campagne de votation sont en cours

La phase de récolte est exigeante. Elle a débuté fin décembre, au milieu de la pause hivernale. Par ailleurs, la pandémie de coronavirus continue de rendre la récolte dans la rue plus difficile, car les personnes autorisées à voter réagissent encore avec retenue face à des stands dans la rue. La phase de récolte soutient la campagne de votation autour du référendum sur le droit de timbre (votation en février), car il est une fois de plus évident que la droite supprime des impôts pour les grandes entreprises et les super-riches au milieu d'une crise historique.

Financement

Le budget 2022 ne prévoit pas de référendum contre la suppression de l'impôt anticipé, d'où la nécessité d'un crédit supplémentaire. Ce crédit supplémentaire comprend à la fois la phase de récolte et la campagne de votation, car il est probable que l'abolition de l'impôt anticipé passera dans les urnes en septembre 2022 déjà. Le budget se fonde sur le budget de la phase de récolte et de la campagne de votation pour le droit de timbre. Un concept succinct est disponible pour la phase de récolte. La campagne de votation sera conçue de la même manière que pour le droit de timbre.

Budget de la phase de collecte et de la campagne de votation sur l'impôt anticipé

Phase de récolte

Wording et visuel	20 000
Certification	35 000
GAS/frais de port	30 000
Annexes	5 000
PromoPost	35 000
Divers	5 000
Publicité sur les réseaux sociaux	20 000
Total	150 000

Campagne de votation

Publicité commerciale (affiches, annonces)	150 000
Réseaux sociaux (production, graphisme, etc.)	100 000
Alliances	60 000
Mise en page, matériel	20 000
Total	330 000

Total : CHF 480 000. –

Pour couvrir les frais, CHF 30 000. – seront prélevés sur le « budget général de campagne », déjà approuvé. Il en résulte donc CHF 450 000. – qui n'ont pas été budgétés. Le financement est assuré pour partie par des collectes de fonds liées à la campagne. Le reste est couvert par les provisions existantes prévues pour les campagnes. Les CHF 70 000– déjà accordés pour les « référendums » ne seront pas utilisés pour l'impôt anticipé, car d'autres référendums sont possibles en 2022 (réforme de la LPP, adaptations du droit du bail) et il faut encore disposer d'une marge de manœuvre financière pour cela.

Proposition

Pour le financement du référendum sur l'impôt anticipé, un crédit supplémentaire d'un montant total de CHF 480 000.– est demandé à charge des comptes 2022, dont CHF 30 000. – sont déjà disponibles dans le budget. Conformément à l'article 2 du Règlement financier, le Comité directeur soumet à l'approbation du Congrès les crédits additionnels supérieurs à 20 000 francs.

Proposition du Comité directeur : approbation du crédit supplémentaire.

BUDGET 2022 : CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR UN POSTE À DURÉE DÉTERMINÉE, DIRECTION DE PROJET, CAMPAGNE SUR LE DROIT PÉNAL EN MATIÈRE SEXUELLE

Contexte

La violence sexuelle est extrêmement répandue en Suisse : une femme sur cinq en a déjà fait elle-même la douloureuse expérience. Les personnes appartenant à des groupes marginalisés, notamment les femmes non blanches, les femmes en situation de handicap et les personnes transgenres et intersexuées sont encore bien plus exposées. Bien que ces violations graves de l'autodétermination sexuelle se produisent régulièrement, elles restent généralement impunies en Suisse. Une des raisons à cela réside entre autres dans notre droit pénal en matière sexuelle, qui est obsolète.

La révision du droit pénal en matière sexuelle est actuellement en discussion au Parlement fédéral. La proposition actuelle de la commission du Conseil des États est insuffisante. Nous, les Femmes socialistes suisses, voulons donc augmenter la pression, afin qu'une meilleure solution soit possible. L'élément constituant l'acte punissable doit être redéfini.

La campagne pour la révision du droit pénal en matière sexuelle selon le principe « Seul un oui est un oui » a été un thème prioritaire pour les Femmes socialistes en 2021 et elle doit le rester en 2022.

Ce qui a été réalisé jusqu'à présent

Depuis avril 2021, Chiara Horber est responsable de cette campagne dans le cadre d'un emploi à 40 % limité à la fin de l'année. Voici ce qui a été réalisé durant cette période :

- **13 892 réponses** à la consultation relative au droit pénal en matière sexuelle ont été envoyées via le seul-un-oui.ch. C'est la toute première fois qu'autant de personnes individuelles ont pris position sur un projet de loi dans le cadre d'une consultation.
- Quelque **3 700 porte-clés de solidarité** ont été commandés pour la campagne.
- Environ **1 400 personnes** (au 28 septembre 2021) se sont inscrites pour le réseau d'action « Seul un oui est un oui ». Ce sont des personnes qui souhaitent participer activement à la campagne.
- Au total, la campagne (réponses, réseau d'action, porte-clés) a généré **7 085 nouveaux contacts** (au 3 septembre 2021).
- Des recettes de dons pour un montant total de **30 882 francs** ont été générées (au 24 novembre 2021).

Outre ces chiffres clés, un autre point revêt selon nous une grande importance : le débat sur le droit pénal en matière sexuelle et sur le principe du consentement (« Seul un oui est un oui ») est mené publiquement de manière beaucoup plus large qu'il y a un an. En témoignent les nombreuses contributions des médias et les prises de position des cantons et de

nombreuses organisations féminines, par exemple au terme de la procédure de consultation. Avec cette campagne, nous nous adressons aussi spécialement aux jeunes femmes, qui sont fortement touchées par la violence sexualisée et qui en ressentent directement les effets concrets sur leur vie. De tous les partis politiques, ce sont les Femmes socialistes suisses qui sont le plus en avance et les plus actives sur cette thématique.

Objectifs pour l'année 2022

La campagne va être poursuivie, le savoir-faire acquis et les compétences de l'actuelle titulaire du poste, Chiara Horber, ne seront pas perdues pour le parti. Le réseau va être renforcé et stimulé par des propositions d'actions concrètes. Les Femmes socialistes suisses conserveront (et renforceront) leur leadership politique de cette campagne auprès du public. Enfin, et ce n'est pas le moins important, la révision du droit pénal en matière sexuelle doit être fêlée autant que faire se peut dans le sens que nous souhaitons, c'est-à-dire en le fondant sur le principe du consentement.

Budget

Le coût d'un poste fixe pour Chiara Horber, limité à l'année 2022, en tant que « responsable de projet des campagnes des Femmes socialistes suisses » s'élève à près de 45 000 francs.

Financement

Les dépenses peuvent être entièrement couvertes par les réserves budgétaires élaborées par les Femmes socialistes (provisions existantes).

Requête

Un crédit supplémentaire de 45 000 francs à la charge des comptes 2022 est demandé pour l'engagement fixe à 40 %, limité à l'année 2022, de Chiara Horber en tant que « cheffe de projet des campagnes des Femmes socialistes suisses ».

Recommandation du Comité directeur : approbation du crédit supplémentaire.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

R-3 RENÉ LONGET ET AL.: POUR UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE PLUS ENGAGÉE EN FAVEUR DES DROITS DÉMOCRATIQUES, DES DROITS HUMAINS ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Depuis la création de la Croix-Rouge au XIX^{ème} siècle, Genève s'est développée pour devenir un centre de la gouvernance mondiale. Avec 42 organisations internationales, 177 représentations diplomatiques et environ 750 organisations non gouvernementales, Genève est devenue la capitale mondiale de l'engagement humanitaire, de la protection des droits humains, du désarmement, de la politique migratoire, mais aussi du multilatéralisme diplomatique et de la mise en œuvre internationale des Objectifs de développement durable.

Depuis 2019, la politique extérieure suisse écrase les valeurs de solidarité internationale, de promotion des droits humains et de lutte contre la pauvreté avec la défense des intérêts des forces économiques et financières. En ce jour de Congrès, il nous appartient de réaffirmer notre position face à cette politique en conflit avec nos valeurs socialistes.

Ainsi, en tant que parti de la base, nous souhaitons réaffirmer le soutien du PS Suisse à tous les défenseur-euses des droits démocratiques et des droits humains qui viennent chercher appui à Genève. En particulier, celles et ceux qui portent les combats démocratiques à Hong Kong, au Tibet, en Russie, en Turquie, en Biélorussie, en Ukraine, au Kazakhstan, au Brésil, au Venezuela, en Colombie ou en Afrique. Nous demandons une politique plus engagée en faveur de la société civile.

En second, en tant que parti humaniste et internationaliste, nous condamnons le retour à une politique des grandes puissances digne de la guerre froide. Les démonstrations de force de Moscou, Pékin ou Washington vont à l'encontre des efforts en matière de dialogue international que nos diplomates ou nos délégué-es exercent pour régler des situations de conflits et de crises humanitaires. La Suisse doit poursuivre une politique cohérente en alignant ses négociations commerciales avec ses efforts humanitaires.

Enfin, en tant que parti d'européennes, nous devons réaffirmer le destin européen de la Suisse. Depuis 20 ans, la politique de la droite xénophobe a contribué à réorienter notre politique étrangère commerciale vers les Etats-Unis et la Chine. Pourtant, ces relations sont asymétriques et, donc, manifestement défavorables à nos intérêts. Qui plus est, elles renforcent l'engourdissement de la vision d'une neutralité active en faveur des droits humains.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au Conseil fédéral d'adopter une position ferme contre les politiques d'influence des grandes puissances et de réaffirmer, à chaque occasion possible, notre solidarité avec les peuples du monde entier. Nous demandons également de tout faire pour réorienter notre politique commerciale vers nos voisins européens et ne pas céder d'un centimètre dans la lutte contre l'immobilisme.

Recommandation de la Présidence : accepter.

Signataires : Kaya Pawlowska, Christian Dandrès, Emmanuel Deonna, René Longet, Françoise Schenk-Gottret, Christel Saura, Jean-Pierre Tombola, Olga Baranova